

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours



Qu'est-ce que le système multilatéral ? Quels sont ses origines, ses objectifs, ses institutions, ses réalisations ? Une nouvelle société, un nouvel ordre ont-ils émergé de ce système ? Peut-on le considérer comme représentatif du xx^e siècle, ainsi que l'a été le libéralisme pour le xix^e ? Cette histoire du multilatéralisme se propose de répondre à ces questions et d'étudier le rôle des États-Unis dans l'organisation du monde de 1918 à nos jours, avec pour objectif de mieux comprendre notre temps présent façonné par ce modèle et ses institutions.

L'analyse, qui s'appuie sur le concept de « multilatéralisation », tend à démontrer que la mondialisation s'inscrit dans la dynamique du système multilatéral. Elle permet d'esquisser une vue d'ensemble de celui-ci et d'en dévoiler l'architecture, qui repose sur trois piliers : la sécurité associée à la paix, la prospérité et le bien-être. Elle en éclaire également les enjeux, questionne la place des institutions universelles (ONU, FMI, OMC...) et régionales (Union européenne, Union africaine, MERCOSUR, ASEAN...) qui le composent, et examine les modalités de leurs interactions.

Ce faisant, cette étude inédite interroge les enjeux actuels et futurs des institutions multilatérales : régionalisme et universalisme, démocratie et capitalisme, crises économiques et financières, rôle de la puissance américaine et de ses partenaires... Dans la droite ligne de « l'économie-monde » de Fernand Braudel et du « système-monde » d'Immanuel Wallerstein, elle questionne ainsi la pertinence du multilatéralisme dans un monde en transition.

Régine Perron est maîtresse de conférences en histoire des relations internationales à l'université de Cergy-Pontoise, membre du laboratoire Civilisations et identités culturelles comparées (CICC), et chercheur associé au Centre Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne.

Illustration : Henry Eveleigh (1909-1999), *L'arbre des Nations mis en terre*, lithographie, 1947, collection privée
© Archives Charmet/Bridgeman Images

ISBN de ce document :
979-10-231-3316-5

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

HISTOIRE DU MULTILATÉRALISME

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veysière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain
de 1918 à nos jours



Ouvrage publié avec le soutien du laboratoire de recherche CICC
de l'Université de Cergy-Pontoise et du Centre Roland Mousnier
de l'Université Paris-Sorbonne

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-952-3
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

© Sorbonne Université Presses, 2023

Maquette et réalisation : Compo Meca Publishing (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

PREMIÈRE PARTIE

**La définition du multilatéralisme :
vers un modèle idéal ?**

À imaginer d'autres mondes, on finit par changer celui-ci.
Umberto Eco, *Baudolino* (2000)

Cette première partie se présente comme une réflexion théorique sur le multilatéralisme. Face aux difficultés pour trouver une définition satisfaisante, il a fallu entreprendre la recherche des origines, des enjeux et du sens du système multilatéral afin de l'identifier clairement. Quelle est la signification du multilatéralisme ? Qui l'a formulé et dans quel contexte historique ? Pour répondre à ces questions, nous aborderons le multilatéralisme sous l'angle de l'histoire diplomatique, puis de l'histoire économique et de l'histoire des idées. Il s'agit de mettre à jour une à une les strates de ce système, tel un archéologue sur le terrain, pour bien saisir le multilatéralisme sous toutes ses facettes et dans sa globalité.

Comme l'on considère habituellement que ce système multilatéral est né avec les accords de Bretton Woods de 1944, conclus sous l'action de la politique extérieure des États-Unis, il est intéressant d'en retrouver les circonstances et les acteurs. Cerner ainsi les origines historiques du multilatéralisme permet de mettre en évidence l'influence décisive des États-Unis pour l'élaboration d'un nouvel ordre mondial, symbolisé par la Charte de l'Atlantique de 1941. Mais quelles sont ses références ?

Les références à la démocratie libérale et à l'économie capitaliste ont conduit à s'interroger sur le sens de ce système. C'est pourquoi le concept de la multilatéralisation a été d'une grande aide afin d'inscrire cette réflexion théorique dans l'histoire du capitalisme, dans le sens d'un processus de civilisation. Le multilatéralisme s'inscrit en effet dans l'évolution du libéralisme né avec la Révolution industrielle. Cependant, une fois l'architecture du système multilatéral identifiée et modélisée, on constate qu'elle repose sur des utopies tirées du droit et de l'économie. Quel est cet idéal ?

Ces utopies esquissent un certain idéal du multilatéralisme, qui puise dans le libéralisme de la Révolution industrielle mais aussi dans la recherche de l'Âge d'or du XIX^e siècle. Au bout du compte, le multilatéralisme apparaît comme une synthèse de toutes ces aspirations qui vise à proposer un modèle idéal, alternatif au fascisme et au communisme. Sur la base de ces acquis est alors

proposée une nouvelle définition du multilatéralisme et un modèle d'ensemble, qui permettent de rendre plus compréhensible notre époque.

De ce fait, les pages d'histoire déjà connues seront replacées dans le contexte de l'histoire du multilatéralisme afin d'apporter un nouveau regard sur ces années décisives pour l'évolution du monde, depuis la première guerre mondiale jusqu'à la seconde. Un nouveau champ de recherches historiques est ainsi offert à tous ceux qui s'y intéressent. Il s'agit en quelque sorte de répondre à Robert O. Keohane qui réclamait des études sur « les processus économique et politique¹ », en espérant que cette étude pourrait constituer un nouveau point de départ.

¹ Robert O. Keohane, « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764, ici p. 749.

LA RÉALISATION DES UTOPIES : LE DROIT NATUREL, L'ORDRE NATUREL ET L'ÉGALITÉ

En s'efforçant de définir précisément le multilatéralisme dans le sens de l'histoire et dans le contexte diplomatique et économique, une meilleure vision d'ensemble finit par se dégager. Cette première recherche a pu mettre en évidence que le multilatéralisme contient d'une façon intrinsèque ce difficile équilibre entre le libéralisme et l'interventionnisme d'une part et, d'autre part, qu'il porte l'empreinte de la politique étrangère des États-Unis, ce qui rend parfois son orientation ambiguë. De plus, il s'inscrit dans l'évolution du capitalisme depuis la Révolution industrielle.

Grâce à ces éléments, le défi est de modéliser le multilatéralisme afin de proposer une nouvelle grille de lecture de notre temps présent. Mais cette architecture multilatérale va révéler au bout de compte le sens profond de ce système, qui s'avère être fondé sur des utopies provenant des deux côtés de l'Atlantique. C'est pourquoi ce dernier chapitre s'inscrit dans le champ de l'histoire des idées, ce qui permettra *in fine* de proposer une nouvelle définition du multilatéralisme.

MODÉLISER LE MULTILATÉRALISME

Si l'on considère les documents juridiques qui ont été élaborés, c'est-à-dire de la Charte des Nations unies à la Conférence de Bandung, en passant par le GATT et le FMI, l'OTAN, les institutions régionales, la DUDH, tous révèlent un trait commun qui est celui d'utiliser un même vocabulaire du libre-échange. Trois autres termes-clés sont fréquemment utilisés depuis le début de l'ouvrage, parce qu'ils sont récurrents dans les textes juridiques : la sécurité et la paix, la prospérité et le bien-être. À cause de leur emploi constant dans tous ces textes juridiques, de l'universel au régional, on peut les considérer comme formant l'armature juridique du multilatéralisme.

Par ailleurs, le triptyque présenté par Antonin Cohen m'a aidé à confirmer cette démarche de modéliser. Celui-ci présente l'organisation juridique du nouvel ordre international sous trois aspects : « marché, droits de l'homme, défense¹ ». Ce triptyque s'ajuste parfaitement avec les trois concepts auparavant

¹ Antonin Cohen, « La Constitution européenne. Ordre politique, utopie juridique et Guerre froide », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p.119-131, ici p. 120.

dégagés : le marché est la version économique de la prospérité, les droits de l'homme définissent et garantissent le bien-être général, et la défense rejoint la sécurité et la paix. La seule nuance que j'apporterai au triptyque d'Antonin Cohen est l'ordre dans lequel il a réparti ces termes car il me semble important de tenir compte des rôles entre les institutions multilatérales. Par ailleurs, faisons remarquer que les structures du pouvoir de la mondialisation identifiées par Susan Strange rejoignent sans conteste le triptyque précédent. Cette dernière a distingué la sécurité, qui rejoint la défense, puis la production et la finance, qui font partie du marché et le savoir qu'on peut associer au bien-être².

L'ONU étant à la tête de cette pyramide multilatérale, et ayant pour charge la sécurité collective et la paix, il est plus judicieux de placer en premier lieu la défense. En second lieu, le marché est situé au centre, avec le GATT et le FMI, parce qu'ils sont considérés comme les exécutants essentiels de l'ONU et aussi parce que le marché s'est trouvé au centre des préoccupations de Cordell Hull. En dernier lieu, l'ONU (de nouveau) a pour fonction de garantir les droits de l'homme (avec la Déclaration universelle des droits de l'homme), les droits de l'enfant (UNICEF), le droit du travail (OIT), le droit à la culture (UNESCO), pour le bien-être général. On peut aussi ajouter l'environnement avec le protocole de Kyoto, certes bancal mais considéré comme étant une nouvelle priorité concernant le bien-être général de l'humanité.

C'est pourquoi le travail d'Antonin Cohen m'a donné l'occasion de persévérer dans la construction d'un modèle du multilatéralisme, sur la base de la sécurité et la paix, la prospérité et le bien-être, qui me paraît ainsi plus complet (*schéma 1*).

Ce modèle tente d'illustrer à la fois la simplicité et la complexité du multilatéralisme, par le jeu des relations d'interaction qui existent entre ses divers composants. Ces relations d'interaction s'avèrent semblables aux figurations d'une danse démontrées d'une manière magnifique par Norbert Élias³.

Au lieu d'une danse, je suggère l'image d'un kaléidoscope. En tournant les pièces de couleurs devant nos yeux, nous voyons le dessin évoluer vers de multiples figures. Et ce système complexe de couleurs tient en un seul et même instrument. Ces diverses couleurs sont interdépendantes, quand l'une bouge, toutes les autres suivent le mouvement et par conséquent, interagissent. Avec l'image du kaléidoscope, on perçoit que le cadre multilatéral forme un tout indissociable avec les différentes institutions, qui établissent des relations d'interaction.

² Susan Strange, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

³ Norbert Élias, *The Civilizing Process. The History of Manners and State Formation and Civilization*, Oxford, Blackwell, 1978.

	Sécurité et paix (Défense)	Prosperité (Marché)	Bien être (Droits de l'homme : DH)
Universalisme (coopération)	ONU Conseil de sécurité Casques bleus	(GATT) OMC FMI (BIRD) Banque mondiale	ONU DUDH/(Commission) Comité des DH Pactes internationaux TPI, CPI OIT, OMS, FAO UNESCO Protocole de Kyoto
Régionalisme (coopération ou intégration)			
Europe	OTAN	(OECE, plan Marshall) OCDE (CECA, CEE) Union européenne	Convention européenne des DH Cour européenne de justice
Tiers-Monde/Pays du Sud	Mouvement des non-alignés	ONU GNUMED/Groupe des 77	ONU DUDH
Amérique latine (Brésil)	OEA Conseil de défense sud-américain	MERCOSUR, CAN, MCCA, CARICOM Banque du Sud	Charte américaine des DH de l'OEA
Afrique (Afrique du Sud)	Force armée de l'Union africaine (UA)	(OUA) UA, CEDEAO, COMESA,	Charte des Droits de l'homme de l'UA
Asie du Sud-Est (Chine)	?	ASEAN (+3)	?
Asie centrale (Russie ; Chine)	Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) Organisation du Traité de Sécurité Collective (OTSC)	?	?
Monde arabe (Ligue des États arabes) ?	?	?	Charte arabe des DH
Golfe arabe	Conseil de Coopération du Golfe (CCG)	CSG	?

Schéma 1. Modèle du multilatéralisme (de 1945 à nos jours)

Parmi d'autres concepts semblables à celui de l'interaction, j'aurais pu choisir l'interconnexion, l'interdépendance, l'interférence, le transnationalisme. L'interaction est le terme le plus approprié à cause de l'idée de l'action, ce qui permet de mettre en valeur l'association active entre la politique, l'économie et le social à différentes échelles. Dans le même ordre d'idées, les « correspondances », qui ont été décrites d'une manière poétique par Baudelaire dans *Les Fleurs du mal*, peuvent aussi convenir car les divers éléments du multilatéralisme font écho dans un ensemble défini, comme dans la Nature, ce qui nous renvoie à l'ordre naturel vu précédemment.

UNE VISION D'UNE SOCIÉTÉ IDÉALE : L'ÂGE D'OR

Une société de trois ordres

108

Cependant, il est tout de même frappant de constater que cette organisation juridique du nouvel ordre international, qui reflète un idéal fondé sur la base ternaire de la sécurité et la paix, la prospérité et le bien-être, rappelle un autre modèle. En effet, cette organisation reprend curieusement le modèle de la société de l'Antiquité et du Moyen-âge, plus largement celui de l'Ancien Régime. La société d'alors répartissait en trois ordres la population : la défense intègre le chevalier, le noble ; le marché fait appel au banquier, au négociant ; et les droits de l'homme se réfèrent à la morale et à la justice, qui sont représentées par le prêtre, le juge. Cette vision m'a laissée perplexe, et la question a alors surgi : est-ce le fruit du hasard ?

Après l'Ancien Régime, on accède à la période marquée par la Révolution industrielle, qui a donné naissance à une nouvelle société, dont les différentes composantes sont constituées en classes, comme Karl Marx les a distinguées. Étant donné que ce modèle multilatéral synthétise les acquis des révolutions américaine, française et industrielle (les libertés individuelles, l'universalisme, la démocratie, le libéralisme et le capitalisme), pourrait-on alors penser qu'il permet de proposer une autre forme de société afin de répondre à la lutte des classes proposée par Karl Marx ?

Rappelons dans ce contexte que la Charte de l'Atlantique de 1941 proposait une alternative au communisme soviétique, en prônant les valeurs de la démocratie libérale et du capitalisme. Par là même, le système multilatéral renouerait avec un modèle de société considéré comme naturel, c'est-à-dire une société divisée naturellement en trois ordres. Mais, ce qui différencie tout de même cette nouvelle « société multilatérale » de celle de l'Ancien Régime est justement qu'y a été introduite cette notion fondamentale de l'égalité entre tous, notion qui est le pilier de la démocratie. La société multilatérale s'envisage alors sans hiérarchie, d'une manière égalitaire. C'est pourquoi il n'existe pas de

hiérarchie des priorités entre la sécurité et la paix, la prospérité et le bien-être. Toutes ces priorités interagissent pour « l'harmonie universelle » du monde.

J'en viens par conséquent à explorer davantage l'idée de la société naturelle, qui pourrait être issue du droit naturel et de l'ordre économique naturel. Si l'on continue à raisonner dans ce sens, le fil directeur de cette architecture multilatérale consiste à atteindre un ordre naturel de la société fondé sur un équilibre entre la paix et la sécurité militaire, la prospérité économique et le bien-être social, sur l'égalité entre toutes les parties, comme si elle cherchait à créer une nouvelle société idéale. D'où pourrait venir une telle formulation?

D'un côté, on pourrait mettre en valeur l'héritage du christianisme qui, selon Geneviève Gavignaud-Fontaine, se retrouve dans l'élaboration de l'ordre économique et social. Puisque cet ordre est fondé sur la Nature, qui relèverait ici du cadre divin, cela amène à le considérer comme au service de l'homme et, par voie de conséquence, la justice sociale. Comme elle l'explique,

Inscrite dans une structure théologique qui la rend unique, la doctrine sociale catholique s'adosse au droit naturel conforme à la loi naturelle, manifestation de la volonté divine et fondement du droit positif ; la loi naturelle est donc le soubassement de la doctrine sociale ; celle-ci couvre le champ de l'économie sociale, mise au service de l'homme en société, de l'homme en quête de fin suprême⁴.

Toutefois, peut-on réduire cette analyse fort intéressante à l'apport catholique et même chrétien ? Comme l'on a identifié que les États-Unis avaient joué un rôle majeur dans l'élaboration du multilatéralisme, n'oublions pas que leur société est majoritairement protestante, ce qui rend difficile l'affirmation de l'influence catholique dans cette préoccupation du bien-être, qui est justement un des piliers du multilatéralisme. Certes, on peut parler d'influence chrétienne, dans la mesure où les populations européenne et américaine ont été marquées par cette culture mais il est difficile d'effacer l'apport déterminant des autres religions dans la culture européenne depuis bien longtemps. Et, pour aller encore plus loin, les autres religions ont aussi leurs considérations de justice sociale, ce qui n'est finalement pas propre au catholicisme. Peut-on affirmer alors que le multilatéralisme reprend des concepts chrétiens fondamentaux ? À vrai dire, on touche ici du doigt à la notion de l'universalisme... La vraie question est plutôt celle-ci : à quel universalisme se réfère le multilatéralisme ? (On y reviendra plus loin dans l'ouvrage lorsqu'on abordera la question des droits de l'homme).

4 Geneviève Gavignaud-Fontaine, *Considérations économiques chrétiennes de saint-Paul aux temps actuels*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2009, p. 239.

Quant à la société idéale, il apparaît plus pertinent de revenir au moment où le nouvel ordre mondial a été formulé, c'est-à-dire au cours de l'entre-deux-guerres. Les internationalistes ont apporté leur part déterminante dans cette construction de « l'utopie réaliste ». Mais n'oublions pas qu'ils sont avant tout des juristes et qu'ils ont seulement intégré le commerce dans le droit international afin de trouver un équilibre. Or, il est un autre groupe qui a été très influent dans cette élaboration du multilatéralisme et qui celui des économistes. L'apport des économistes eux-mêmes a été peu mis en lumière dans la construction du nouvel ordre international. Pourtant, ces derniers ont cherché à réaliser un autre équilibre au sein du marché idéal, non seulement grâce à la concurrence mais aussi avec le contrat social. Il faut alors remonter au XIX^e siècle au moment où ces économistes ont souhaité répondre à la question sociale posée par le socialisme, le communisme et l'anarchisme. Remonter aux origines de cette réflexion va aussi nous mener jusqu'au XVIII^e siècle, le siècle des Lumières, pour approfondir le sens du multilatéralisme.

110

Le contrat social et la question sociale

La critique commune de ces nouvelles idéologies au XIX^e siècle se concentre particulièrement sur l'état du marché naturel et autorégulateur, développé par Adam Smith avec « la main invisible » au XVIII^e siècle. C'est pourquoi ces nouvelles idéologies ont introduit cette notion nouvelle de la responsabilité de l'État afin de garantir, non plus le contrat social à connotation libérale, mais la question sociale qui comprend le pouvoir d'achat, l'égalité sociale et la solidarité. Cette question sociale sera insérée par la suite dans la démocratie au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Pour les économistes libéraux, le défi a consisté à redéfinir ce contrat social au sein du libéralisme, alors remis en cause par la grande misère ouvrière de 1815-1848.

Cependant, il est intéressant de revenir sur la notion du contrat social pour davantage le préciser. Auparavant, Montesquieu en discute dans son ouvrage de 1748, *De l'esprit des lois*, et le définit sous la forme d'une union d'hommes libres qui acceptent le contrat fondé sur l'intérêt commun et qui consiste à garantir à chacun ses droits et libertés individuelles grâce à une législation rigoureuse du gouvernement. À cela, Rousseau répondra avec son ouvrage *Du contrat social* : « chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la direction suprême de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie invisible du tout⁵ ». Et encore ceci : « Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est la liberté naturelle et un droit illimité à tout ce

5 Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Livre I, 6.

qu'il le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de ce qu'il possède⁶ ».

Du point de vue des Lumières, la Nature propose déjà une sorte de contrat entre les éléments sociaux. C'est pourquoi la morale de l'homme surgit dans le contrat social passé avec le gouvernement pour remplacer l'instinct naturel qui est le fait de l'animal seulement. Au siècle précédent, Thomas Hobbes avait déjà introduit cette notion de morale dans le contrat social. La grande différence avec Rousseau est que Hobbes l'envisage comme un moyen utile dans le cadre d'un régime politique différent, qui est celui du pouvoir absolu⁷. Quant à John Locke, autre philosophe du xvii^e siècle, il considère que « le pacte social » (qui deviendra ensuite le contrat social) ne nuit en aucune façon aux droits individuels, puisqu'il reflète l'état naturel⁸. On conçoit que, pour reproduire le contrat social naturel à l'échelle d'une société humaine, il est alors nécessaire de faire appel à la morale. Cette morale s'avère être très présente dans les codes de bonne conduite des institutions multilatérales. C'est pourquoi l'héritage des Lumières a aussi exercé une influence considérable sur la formulation du multilatéralisme, en mettant l'accent sur la séparation entre le divin et la société humaine, ce qui a conduit à une philosophie de la morale laïque fondée sur la raison.

De même, l'influence de l'humanisme d'Érasme est perceptible. Les traités juridiques s'appuient sur un acte de foi, qui procède de la raison et d'une croyance en une humanité meilleure, comme l'a très bien montré Alain Supiot en étudiant la Déclaration de Philadelphie et la Charte des Nations unies. L'originalité de cette déclaration réside dans l'affirmation d'un acte de foi qui n'est ni religieux, ni scientiste mais fondé sur les leçons des deux guerres mondiales et qui place la dignité humaine comme « un principe fondateur de l'ordre juridique, qui sous-tend tous les droits et principes fondamentaux⁹ ». Par ailleurs, Érasme a eu fort à faire pour démontrer que l'idéal humaniste pouvait réunir la raison et la foi au xvi^e siècle. Au fond, nous retrouvons ici le chemin parcouru depuis les philosophes grecs, notamment Socrate, qui ont eux-mêmes nourri la philosophie d'Érasme, qui s'est ensuite transmise aux philosophes des Lumières, pour osciller au xix^e siècle soit vers le socialisme, soit vers le libéralisme.

Ainsi, cette société idéale multilatérale, en trois ordres, trouve tout d'abord son essence dans cette philosophie qui place l'homme au centre, sur la base de la tolérance, du libre-arbitre et de la laïcité.

6 *Ibid.*, Livre I, 8.

7 Thomas Hobbes, *De Cive* (1642), *Léviathan* (1651), *De Corpore* (1655).

8 John Locke, *Traité sur le gouvernement civil* (1690).

9 Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, p. 22.

L'utopie de l'Âge d'or

Pour revenir à la société idéale au XIX^e siècle, il s'avère qu'elle rejoint la recherche de l'Âge d'or des utopistes (économistes), toutes tendances confondues. Le juriste, Jean-Michel Poughon, nous fournit cet éclairage dans son ouvrage, *Histoire doctrinale de l'échange* :

si les auteurs utopiques prolifèrent tout au long des siècles, les systèmes sociaux qu'ils proposent en modèle se ressemblent singulièrement. La volonté d'un retour à un Âge d'or dans lequel l'échange tient un rôle prépondérant apparaît comme un trait commun, depuis Platon jusqu'aux socialistes utopistes du XIX^e siècle¹⁰.

112

L'échange, selon lui, est en effet la base de la société dans la mesure où il lie toutes les fonctions économiques, sociales, culturelles et politiques. Dans le cas du multilatéralisme, la concurrence parfaite cherche en effet à rendre l'échange (entre l'offre et la demande) le plus harmonieux possible, comme s'il s'agissait d'instaurer des meilleures relations entre les hommes en garantissant à chacun et à tous : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être.

Quant à l'Âge d'or, il a été formulé la première fois par le poète grec Hésiode au I^{er} siècle apr. J.-C. et retrace l'évolution d'une société. L'Âge d'or correspond au moment où la société des hommes évoluait en harmonie avec la Nature sans besoin de travail, sans jalousie et sans ambition. Mais cette société humaine va se dégrader au fur et à mesure que se succèdent les âges, pour arriver à l'Âge de fer lorsque les hommes sont malheureux et doivent travailler. Le dernier âge correspondait, selon Hésiode, à sa société grecque contemporaine. Il va de soi que cette vision de l'Âge d'or ressemble à la notion du Paradis perdu (ici, on peut penser à la fresque représentant *Adam et Eve chassés du Paradis* de Masaccio, à Florence). Retrouver le Paradis perdu ou l'Âge d'or est assurément le moteur de l'utopie, dans la mesure où elle est la représentation d'un monde imaginaire qui corrige les aspects négatifs de la société du moment présent.

En effet, que propose Thomas More, toujours cité, et qui est l'auteur de *Utopia* au XVI^e siècle ? Il a esquissé une société idéale en réaction au règne d'Henri VIII. Un autre auteur se situe aussi dans cette lignée utopique du XVI^e siècle, Miguel de Cervantes. À travers son personnage haut en couleurs, Don Quichotte de la Manche, on s'aperçoit que l'auteur énumère les travers de la société espagnole. C'est donc son écuyer, Sancho Panza, qui va tenter de les corriger en expérimentant la bonne gouvernance dans son archipel. De même, la célèbre fresque, peinte plus tôt dans le temps par Ambrosio Lorenzetti au XIV^e siècle, sur l'un des murs du Palazzo Pubblico de Sienne, offre aussi un

¹⁰ Jean-Michel Poughon, *Histoire doctrinale de l'échange*, Paris, LGDJ, 1987, p. 250.

bel enseignement sur *Les effets du bon et mauvais gouvernement en ville et à la campagne* et qui représente la Cité idéale, thème très présent dans l'art à cette époque en Italie. Plus tard, au XVII^e siècle, Montesquieu poursuit cette utopie en utilisant la métaphore de la société des Troglodytes dans *Les Lettres persanes* pour envisager une société idéale qui permettrait une autre relation entre richesse et pouvoir et qui introduit l'utopie de l'égalité. « L'égalité même des citoyens », déclare-t-il dans la lettre n° CXXII des *Lettres persanes*, « qui produit ordinairement de l'égalité dans les fortunes, porte l'abondance et la vie dans toutes les parties du corps politique et la répand partout ».

Cette réflexion qu'on peut à juste titre considérer comme révolutionnaire pour l'époque, a été reprise plus tard par l'économiste libéral, Jean-Baptiste Say¹¹. Elle illustre en effet sa recherche de la prospérité dans un cadre égalitaire. Or, cette vision deviendra un principe fondamental du multilatéralisme. Telles sont les quelques utopies qui ont jalonné les siècles et qui prendront un nouveau sens au XIX^e siècle, puisque cette Révolution industrielle bouleverse profondément la société des temps anciens. C'est là le point nouveau.

Réflexions de Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill et Jean-Charles Sismondi : les précurseurs en Europe

Les fondements de la Révolution industrielle, la production de masse à bon marché et l'accroissement de la consommation, qui sont indubitablement liés, trouvent, au cours des années 1815-1848, leurs limites au niveau du pouvoir d'achat. Comme le rappelle Jean-Michel Poughon, « La prise de conscience de la misère ouvrière accentuera la critique économique d'un système dans lequel la recherche de la jouissance individuelle devient le but premier de chacun¹² ». À travers cette recherche de l'Âge d'or, les économistes ont ainsi succédé aux philosophes des Lumières, de l'humanisme et de la Grèce socratique. Du côté libéral, ils ont particulièrement cherché à résoudre ce paradoxe produit par le libéralisme lui-même afin de le rendre le plus harmonieux possible dans la pratique : chaque individu dépend d'autrui pour satisfaire son propre intérêt. Par conséquent, chaque individu ne peut se réaliser que dans le cadre de la société, ce qui pose un problème à la notion d'individualisme contenue dans le libéralisme. Le succès de l'individualisme dépend paradoxalement de la solidarité sociale. « La main invisible » d'Adam Smith a expliqué l'inexplicable mais a laissé en suspens l'organisation de la société dans le cadre du libre-échange. C'est pourquoi on s'achemine au fur et à mesure chez certains économistes

¹¹ Jean-Baptiste Say, *Cours complet d'économie politique pratique* (1840) ; *Traité d'économie politique* (1841).

¹² Jean-Michel Poughon, *Histoire doctrinale de l'échange*, op. cit., p. 240.

libéraux vers la conception d'une solidarité économique et sociale, qui inspirera en particulier Jean-Baptiste Say. Ce dernier a su tirer des conclusions sur les avancées de cette réflexion :

C'est que chacun est intéressé à la prospérité de tous, et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres. En effet, quelle que soit l'industrie qu'on cultive, le talent qu'on exerce, on en trouve d'autant mieux l'emploi, et l'on en tire un profit d'autant meilleur qu'on est plus entouré de gens qui gagnent eux-mêmes¹³.

114

Jean-Baptiste Say est alors considéré comme l'économiste incontournable pour comprendre le multilatéralisme car il a formulé en 1803 la notion de l'économie de marché et a théorisé l'équilibre macro-économique dans le dessein d'éviter les crises. Le consommateur devient le cœur de l'équilibre du marché, puisqu'il dépend de l'offre (la production) et qu'il conditionne en même temps la demande (vers les marchandises les plus demandées). La solidarité économique et sociale s'insère dans la liberté d'entreprendre et le libre-échange, tout en remettant en cause la notion de jouissance individuelle pour un minimum de peine, telle que l'avait formulée Adam Smith. Or, la pensée économique de Smith a reflété la première phase de la Révolution industrielle au XVIII^e siècle ; au XIX^e siècle, la Révolution industrielle a présenté de nouveaux aspects qui étaient alors inconnus en son temps. Néanmoins, Jean-Baptiste Say ne peut résoudre totalement le paradoxe libéral car il ne dit pas dans quel cadre envisager cette solidarité sociale. Un autre économiste libéral de la Grande-Bretagne, John Stuart Mill, proposera de le résoudre en se concentrant sur une meilleure prise en compte d'une justice sociale et en considérant que l'individu ne peut peser seul sur le destin d'une économie, sans pour autant considérer l'égalité comme un fait¹⁴.

Ici, pour reprendre le débat sur l'influence chrétienne ou catholique dans la question sociale, on peut faire remarquer que la naissance du catholicisme social a coïncidé avec l'époque de la Révolution industrielle. De même, l'Armée du Salut, symbole protestant de l'action sociale dans la société laïque, est née à cette même époque. Personne n'est resté indifférent face à la misère sociale et à l'inégalité dans le sillage de la Révolution industrielle.

Alors, quel concept choisir afin de résoudre ce paradoxe du libéralisme : interdépendance (entre consommateur et le marché au sein de la société),

¹³ Jean-Baptiste Say, *Cours complet d'économie politique pratique*, dans J.-M. Poughon, *Histoire doctrinale de l'échange*, op. cit., p. 233.

¹⁴ John Stuart Mill, *Principes d'économie politique* (1848) ; *De l'utilitarisme* (1863) ; *De l'assujettissement des femmes* (1869).

solidarité sociale, justice sociale ? Même si les nouvelles idéologies sociales ont résolu le paradoxe du libéralisme en posant la responsabilité de l'État, elles ne s'inscrivent pas tout à fait dans le cadre de l'étude du multilatéralisme. N'oublions pas que le multilatéralisme repose indubitablement sur l'économie de marché et le libéralisme. Comme les socialistes, les marxistes et les anarchistes rejettent le libéralisme, puisque générateur d'inégalités sociales, il faut donc se tourner vers d'autres influences qui ont cherché à réaliser cet équilibre entre l'économie et le social dans le cadre libéral.

Comme John S. Mill, le Suisse Jean-Charles Sismondi tente de trouver des solutions intermédiaires¹⁵. Ce dernier insiste particulièrement sur le partage équitable de la richesse des Nations, autrement dit pour la prospérité de tous et pour le bonheur de tous. Il considère que les institutions garantiront le contrat social, dans le cadre d'un marché resté libre. Mais la question reste toujours en suspens : comment concilier l'individualisme et la solidarité dans le libéralisme ? Ce n'est donc pas l'idée de l'État dans toute sa force, comme le revendiquent le socialisme et le communisme, qui est retenue par certains économistes mais plutôt l'idée d'un dosage institutionnel qui permettrait de résoudre ce paradoxe.

L'institutionnalisme aux États-Unis

Cette vision sera pleinement exprimée au sein d'un nouveau courant, l'institutionnalisme, qui commence à prendre forme à la fin du XIX^e siècle aux États-Unis. Ce courant est reconnu comme une école et présenté comme une économie alternative au sein de l'American Economic Association qui naît en 1885. L'économiste américain Thorsten Veblen est considéré comme le fondateur de l'institutionnalisme à la fin du XIX^e siècle, puis John R. Commons dans l'entre-deux-guerres¹⁶. Thorsten Veblen considère que les institutions jouent un rôle important au niveau du contrat social, plus généralement au niveau du système économique et ne considère pas le marché comme le seul acteur libéral. Dans cette filiation, John Commons réfléchit à un « capitalisme raisonnable » grâce au rôle joué par les institutions qui édictent les règles nécessaires¹⁷. Pour cela, il associe la notion de l'intérêt collectif au capitalisme

15 Jean-Charles Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique* (1819) ; *Études sur l'économie politique* (1837).

16 Thorsten Veblen, *The Theory of Leisure Class* (1899). John Rogers Commons, *Legal Foundations of Capitalism* (1924) ; *Institutional Economics. Its Place in Political Economy* (1934). Alain Guéry, « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », *Cahiers d'économie politique*, n°40-41, « Lectures de John R. Commons », 2001/2-3, p. 9-38.

17 Laure Bazzoli, *L'Économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 173.

lui-même, qui n'est désormais plus réservée au socialisme, au communisme et à l'anarchisme.

Cependant, la particularité de ce groupe est qu'il a été profondément influencé par l'école historique allemande, qui considère en effet les institutions étatiques comme nécessaires pour assurer cet équilibre. Il faut donc faire un détour par l'Allemagne où l'on réfléchit à la place de l'institution dans la vie économique et sociale : ni excessive, ni insuffisante. Or, cette école historique allemande introduit dans son programme d'études : « la sociologie des institutions juridiques », ce qui implique que l'histoire, le droit et l'économie sont au cœur de la réflexion¹⁸.

D'après cette profession de foi des institutionnalistes,

l'approche historique est fondamentale en économie politique ; les activités économiques ne sont qu'un aspect des activités de l'organisme social ; l'éthique sociale est une vraie question globale ; il faut donc s'interroger sur le rôle de l'État ; il ne saurait être question de considérer qu'il existe un modèle unique d'économie¹⁹.

116

On retrouve en effet les fondements du multilatéralisme, avec les leçons tirées de l'histoire, le recours au droit international et les institutions qui garantissent un équilibre entre le marché libre et le contrat social, pour l'intérêt commun de tous et de chacun. L'institutionnalisme associe sans contradiction l'économie de marché de Say, la question sociale qui renouvelle le contrat social libéral pour un partage de la richesse et la garantie de l'institution par l'école historique allemande, pour en faire une pensée économique propre. Il est indéniable que cette réflexion trouve sa source dans cette période charnière de la Révolution industrielle de 1815-1848 et qu'elle a cherché une solution moins radicale que le marxisme à la question sociale pour (re)trouver le contrat social naturel mais aménagé. En fait, cette pensée économique a surtout cherché à renouveler le libéralisme en prenant en compte ses forces et faiblesses.

Toutefois, il reste encore un problème : comment justifier scientifiquement la nécessité de revoir et de corriger le contrat social dans le libéralisme ? Cela ne signifie pas pour autant de verser du côté du scientisme qui est un courant intellectuel important à cette époque. Le scientisme préconise la croyance absolue en la science pour résoudre les problèmes philosophiques. Pour les institutionnalistes, la théorie scientifique de l'évolution de Charles Darwin

18 Alain Guéry, « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », art. cit., p. 8-9.

19 Maurice Baslé *et al.*, *Histoire des pensées économiques. Les fondateurs*, Paris, Dalloz, 1993, p. 254-255.

va leur fournir un socle, dans la mesure où la cohésion sociale sera mise en évidence, comme dans la Nature, grâce à l'intérêt collectif au service de tous et de chacun²⁰. Est-ce sous l'influence de Kropotkine, qui publia l'ouvrage *L'Entraide*, en 1902, qui propose cette lecture sociale solidaire d'après Darwin ?

La plupart des théories de la concurrence vitale avaient été fondées sur la lutte entre les espèces, et par la suite appliquées insidieusement à la concurrence au sein d'une espèce : l'homme. Kropotkine renversa cette idée : l'ordre de la nature, avançait-il, nous enseigne l'entraide, le collectivisme, un ordre social d'un genre tout à fait différent²¹.

Cette nouvelle interprétation du darwinisme va susciter toute une littérature qui met en valeur cette coopération fondée sur l'éthique. On retrouve ici ce qui distingue l'homme de l'animal dans l'ordre naturel, qui est l'éthique et non plus l'instinct de survie. Comme cette période correspond à celle de l'émergence de l'institutionnalisme, ce courant d'une économie alternative a trouvé la clé pour introduire la solidarité sociale au sein du libéralisme, puisque cela reflétait la Nature.

C'est ce que Charles Darwin résume à la fin de son ouvrage *L'Origine des espèces*, par cette formule lyrique :

Il est intéressant de contempler un rivage luxuriant, tapissé de nombreuses plantes appartenant à de nombreuses espèces abritant des oiseaux qui chantent dans les buissons, des insectes variés qui voltigent çà et là, des vers qui rampent dans la terre humide, si l'on songe que ces formes si admirablement construites, si différemment conformées, et dépendantes les unes des autres d'une manière si complexe, ont toutes été produites par des lois qui agissent autour de nous²².

On retrouve là l'idée des correspondances, des interactions qui déterminent le cadre multilatéral. L'idée de l'évolution irréversible a été retenue chez les institutionnalistes dans la mesure où cela justifiait une évolution du libéralisme. C'est donc à ce niveau des correspondances de la Nature que survient la morale de l'homme pour s'insérer dans le contrat social.

Si on poursuit la citation précédente de Darwin, on accède aux lois de la sélection naturelle, la loi de « la guerre de la Nature », que ces économistes des

²⁰ Geoffrey M. Hodgson, « Darwinism and Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, mars 2003, p. 85-97 ; Malcolm Rutherford et Warren J. Samuels, *Classics in Institutional Economics. The Founders: 1890-1945*, London, Pickering and Chatto, 1997.

²¹ Raymond Williams, *Culture et matérialisme*, Paris/Luxembourg, Les Prairies Ordinaires/Lux Éditeur, 2009, p. 120.

²² Charles Darwin, *L'Origine des espèces*, Paris, Flammarion, 2009, p. 294.

institutions n'ont pas repris à leur compte mais bien plus tard les économistes néolibéraux. Là se situe la différence fondamentale entre ces deux courants. Finalement, la théorie de l'évolution de Darwin permet toutes les interprétations, des thèses progressistes aux thèses ultralibérales, de la foi en l'homme à la foi en la science, ce qu'on lui a par ailleurs reproché de son vivant.

Ce courant institutionnaliste a ensuite été transformé en mouvement car il a vu le nombre d'adhérents augmenter depuis la première guerre mondiale. D'après Malcom Rutherford,

Dans la période allant de 1918 jusque dans les années 20, un nombre significatif d'articles, de conférences, de discours, de livres, ont permis de promouvoir l'approche institutionnelle au sein de l'ensemble de la profession et d'un réseau considérable de contacts personnels parmi ces personnes impliquées²³.

118

De même, Geoffrey M. Hodgson signale que l'influence de l'institutionnalisme a été déterminante dans l'entre-deux-guerres : « En Amérique dans les années 1930, l'influence et l'élan de l'institutionnalisme ont été eux-mêmes suffisants pour assurer sa prééminence et sa survie pendant au moins deux décennies et plus²⁴ ». On s'aperçoit ainsi que ce groupe d'institutionnalistes américains est assez connu dans cette première moitié du xx^e siècle, qui s'avère être la période charnière pour comprendre les fondements du multilatéralisme. Par ailleurs, on utilisera officiellement le terme institutionnalisme (Institutional Economics en anglais) lors d'une publication parue en 1931.

Rencontre entre les institutionnalistes et les internationalistes

Le contexte historique de cette première moitié du xx^e siècle marquera un tournant dans l'institutionnalisme. En premier lieu, la révolution bolchevique de 1917 l'amène à prendre des distances avec le marxisme, tel qu'il est appliqué en URSS et dans les pays voisins. Quant à l'Allemagne, l'établissement d'un régime autoritaire de Bismarck depuis la fin du xix^e siècle et, plus tard, la montée progressive du fascisme dans les années 1920-1930 ont aussi incité ces institutionnalistes à se méfier dorénavant de ce pays, surtout avec l'arrivée des premiers immigrants fuyant les persécutions politiques et racistes. En effet, il faut rappeler que leur référence reste le régime démocratique dans le cadre libéral. Apparemment, cette distance prise à la fois à l'égard du marxisme et de l'autoritarisme a favorisé le succès de cette nouvelle école aux États-Unis après

23 Malcom Rutherford, « Institutionalism between the Wars », *Journal of Economic Issues*, vol. 24, n° 2, juin 2000, p. 291-304, ici p. 292.

24 Geoffrey M. Hodgson, « John R. Commons and the Foundations of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 3, septembre 2003, p. 547-576, ici p. 570.

1914-1918, en se présentant comme une alternative. Ces institutionnalistes se retrouvent alors dans des instituts de recherches qui sont à la pointe, comme le National Bureau of Economic Research (NBER) et le Social Science Research Council, et obtiennent des fonds de recherche provenant de la très influente fondation Rockefeller²⁵. Étant donné leur implication dans la recherche d'une meilleure société, il n'est pas alors surprenant d'apprendre que les membres de cette école ont établi des liens avec le gouvernement depuis la première guerre mondiale, en créant des organismes dirigistes pour l'économie de guerre. Puis, « ils ont proposé des solutions législatives au niveau du service public, de l'assurance-chômage et de la sécurité sociale, et ont été très impliqués dans l'administration du New Deal » de Roosevelt. Mais ils sont tout de même surpris par l'ampleur de la dépression après la crise de 1929²⁶.

À cet instant précis, on peut comprendre comment et où a eu lieu le point de rencontre entre les internationalistes, très présents au Département d'État sous l'égide de Cordell Hull, et les institutionnalistes, très présents dans tous les services économiques et sociaux liés au programme du New Deal, au sein du gouvernement de Roosevelt. Ils se sont rejoints sur cette même préoccupation qu'a suscitée la Grande Dépression aux États-Unis. Le contrat social était de nouveau malmené. On comprend alors mieux la réflexion de Hull citée plus tôt : « Une opportunité s'est offerte de relier ceux qui s'occupaient au sein du gouvernement des problèmes économiques intérieurs et ceux qui s'occupaient des problèmes économiques internationaux²⁷ ». Le système multilatéral a ainsi été élaboré avec ces deux courants qui étaient convaincus de la nécessité d'institutions dans un cadre libéral. Le débat sur l'institutionnalisme historique préoccupe aujourd'hui les politistes américains en Relations internationales : il s'agit entre autres de déterminer « les préférences et les stratégies des acteurs et comment elles ont pris forme pour expliquer l'origine et l'évolution des institutions²⁸ ». On peut, je l'espère, trouver des réponses dans ce chapitre en particulier.

La contribution de John Maynard Keynes

Ces travaux des institutionnalistes se diffusent dans les autres pays, en Europe du moins et plus particulièrement en Grande-Bretagne, puisque l'économiste britannique John Maynard Keynes s'y est particulièrement intéressé. L'entrée

25 Malcolm Rutherford, « Institutionalism between the Wars », art. cit., p. 294.

26 *Ibid.*, p. 297-298. William Barber, *Designs within Disorder. Franklin D. Roosevelt, the Economists, and the Shaping of Economic Policy, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

27 Julius W. Pratt, *Cordell Hull*, New York, Cooper Square Publishers, 1964, vol. 1, p. 9.

28 Orfeo Fioretos, « Historical Institutionalism in International Relations », *International Organization*, vol. 65, n° 2, printemps 2011, p. 367-399, ici p. 393.

en scène de Keynes, dont on a situé son action déterminante dans le contexte historique de l'entre-deux-guerres et surtout lors de la crise de 1929, prend toute sa signification. Ce dernier est allé plus loin que les institutionnalistes américains, en proposant de résoudre le fameux paradoxe libéral par des institutions internationales qui réguleraient le libre-échange, sans le remettre en cause, afin de garantir l'équilibre entre le marché libéral et le contrat social. Là réside la grande nouveauté.

À partir de cet instant, les institutionnalistes verront leur emprise sur la politique publique diminuer car ils adopteront délibérément les thèses de Keynes dans les années 1930. Mais l'institutionnalisme a eu ce mérite d'avoir introduit une réflexion sur l'idéologie du marché, ce qui nous renvoie à cette quête du Graal du marché idéal au sein d'une société idéale, ou encore à la recherche de l'Âge d'or dans le cadre du libéralisme.

120

Pour revenir à Keynes, il ne fait pas de doute qu'il s'est servi à la fois de son expérience au sein du gouvernement britannique et de ses réflexions en tant qu'économiste. En effet, il a participé à l'élaboration du traité de Versailles, dont il avait prédit les catastrophes monétaires si l'on ne s'attelait pas à réorganiser le système monétaire international, qui avait auparavant sombré pendant la guerre, et si l'on persistait dans la volonté de demander des réparations trop lourdes à l'Allemagne anéantie. Il a assisté à la naissance de la SDN, issue de ce traité de Versailles et inspirée par le président Wilson. Enfin, il a tiré des conclusions de ses observations sur les conséquences sociales de la crise de 1929 qui, selon lui, nécessitaient l'intervention de l'État au niveau national afin de garantir le contrat social. Dans le sillage des institutionnalistes, Keynes a réussi à faire la synthèse entre l'individu dans le cadre du marché libéral par le biais d'institutions internationales pour assurer la richesse de toutes les Nations et le pouvoir d'achat assuré par l'État pour la prospérité pour tous. C'est pourquoi, il a été qualifié d'interventionniste.

Le marché libre continuera à être alimenté par la consommation grâce à l'assurance par l'État d'un pouvoir d'achat suffisant, alimenté par les investissements, le budget social et l'augmentation des impôts. Cela favorisera l'extension des échanges commerciaux à l'échelle nationale mais aussi internationale, qui eux-mêmes seront assurés par la circulation d'une monnaie saine grâce à la vigilance d'institutions internationales, qui régulent le marché libéral. La boucle est bouclée. Interventionnisme et régulation sont les deux mots-clés de Keynes. Celui-ci a eu conscience d'un ordre international désormais interdépendant mais à deux niveaux à cause de cette nouvelle propagation rapide des problèmes nationaux au niveau mondial, comme l'a révélée la crise de 1929. Désormais, l'idée d'instaurer des institutions internationales, qui jouent le rôle de régulateur dans le marché libéral, fera son chemin aux États-Unis.

Cependant, Roosevelt choisira d'isoler les États-Unis au cours des années de la Grande Dépression, afin de lutter contre l'effondrement économique et social du pays. En revanche, l'idée d'une institution internationale pour gérer le système monétaire international dans le cadre libéral, comme l'a suggéré John Keynes, a trouvé un certain écho auprès de Cordell Hull. Ce dernier avait tenté de convaincre Roosevelt de la nécessaire ouverture des marchés pour relancer l'économie américaine et, par conséquent l'économie mondiale avec le désarmement douanier en 1934. Ce n'est que plus tard que Roosevelt se ralliera à l'idée d'une ouverture générale de l'économie américaine en tant que moteur de l'économie mondiale, c'est-à-dire après l'entrée en guerre du pays. En définitive, l'apport de Keynes a été déterminant comme une conclusion d'une longue quête commencée dans les années 1815-1848, qui avait coïncidé avec la première grave crise du pouvoir d'achat, pour se terminer avec la Grande Dépression des années 1930, qui est la deuxième grave crise du pouvoir d'achat.

La clé du succès du nouvel ordre international réside dans son équilibre entre la politique, l'économie et le social, comme un équilibre ternaire indispensable. Le modèle de la société des trois ordres égalitaires, qui était sous-jacent dans l'architecture du nouvel ordre international, n'est donc pas le fruit du hasard. Ce modèle multilatéral, élaboré dans les années 1930 et 1940 dans les coulisses du gouvernement de Roosevelt, est alors envisagé comme une alternative naturelle aux régimes étatiques autoritaires produits l'un par le marxisme fondé sur la lutte des classes et récusant le libéralisme, et l'autre par le fascisme fondé sur l'inégalité entre les hommes et récusant aussi le libéralisme. C'est ce qu'a exprimé la Charte de l'Atlantique de 1941, signée par Churchill et Roosevelt.

Ainsi, le multilatéralisme, tel qu'il est défini par les différents traités juridiques à partir de 1944, avec la Déclaration de Philadelphie, les accords de Bretton Woods, la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, repose sur des principes humanistes – puisqu'il n'est pas « révélé » – mais dont l'architecture s'est inspirée des réflexions scientifiques des institutionnalistes et des internationalistes – sans s'inscrire dans le courant scientifique.

On peut rejoindre le point de vue de Stewart Patrick, politiste américain : « le triomphe de l'internationalisme libéral américain découle des éléments durables de la culture politique américaine et des idées d'une nouvelle politique pertinente²⁹ ». Cette approche a tendance à nier malheureusement l'apport européen dans l'élaboration d'une telle architecture. Il est en effet frappant de constater qu'un tel métissage utopique et idéologique a pu donner naissance

29 Stewart Patrick, *The Best Laid Plans. The Origins of American Multilateralism and the Dawn of the Cold War*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2009, p. xxvi.

à un système multilatéral qui s'avère d'essence transatlantique, même s'il est considéré comme universel. Cela explique la facilité avec laquelle les pays de l'Europe de l'Ouest y ont adhéré après-guerre, tout en considérant que ces derniers n'étaient plus en mesure de faire valoir leur position de puissance d'avant-guerre. Mais, comme il a été justement mis au point par les États-Unis, qui sont en passe de devenir une puissance, cette société idéale est à la fois au service de tous et des États-Unis. Là est le paradoxe multilatéral, qui reflète celui de toute puissance mettant en place un système qui lui permet de s'épanouir dans un contexte international, parce que c'est pour le bien de tous.

UNE NOUVELLE DÉFINITION

122

Dans ce cas, il est plus facile de comprendre que la force du multilatéralisme, ce qui est à mon sens un point important, est d'avoir opéré une véritable révolution douce. Cette nouvelle approche de l'histoire du multilatéralisme permet de répondre à Odd A. Westad. Ce dernier considère les années de la Guerre froide comme une transformation pacifique, à cause « du succès de l'alliance des systèmes que les États-Unis ont établi avec l'Europe de l'Ouest et le Japon, et les rapides transformations politiques, sociales et économiques que ces pays ont connues³⁰ ». C'est le système multilatéral qui est justement responsable de cette transformation pacifique, que j'appelle la révolution douce, par opposition à la révolution bolchevique de 1917 qui a été une rupture violente et aussi par opposition à l'Ordre nouveau (nazi) de 1940 qui s'est imposé par la terreur. L'architecture harmonieuse du monde, tant recherchée depuis la première guerre mondiale, a trouvé son expression dans la construction du multilatéralisme grâce à une base ternaire et dans un contexte historique qui a permis sa concrétisation, la deuxième guerre mondiale. D'une guerre à l'autre, l'internationalisme s'est considérablement étoffé avec l'institutionnalisme à cause de la crise de 1929, pour aboutir au multilatéralisme en 1945.

On arrive à présent à la formulation d'une définition du multilatéralisme, sur la base de tous ces indices jalonnés depuis le début de cet ouvrage. Cette définition un peu longue permet, je l'espère, de mieux clarifier sa philosophie en tenant compte de son contexte historique³¹ :

N'étant pas une théorie économique, le multilatéralisme est une doctrine construite sur la base d'un équilibre, ou d'une moyenne, entre le libéralisme

30 Odd Arne Westad, « The New International History of the Cold War: Three (Possible) Paradigms », *Diplomatic History*, n° 24, n° 4, automne 2000, p. 551-565, ici p. 555.

31 Cette présente définition est la version améliorée de Régine Perron, « L'Europe, actrice et moteur de la mondialisation », *Relations internationales*, n° 124, hiver 2005, p. 69-81.

d'Adam Smith et l'interventionnisme de John Keynes. Il a été conçu par Cordell Hull et son équipe du département d'État au sein du gouvernement américain de Franklin D. Roosevelt, après la crise de 1929 et pendant la seconde guerre mondiale. Ce système international a été mis en place à partir de 1945 et caractérise notre temps présent. Il s'appuie sur les institutions multilatérales (internationales et régionales) qui sont définies par des principes moraux, comme la non-ingérence, la non-discrimination et le respect des droits individuels. Les pays adhérant à ce système international sont liés par l'intérêt mutuel ou la réciprocité, afin de réaliser « l'ordre au-dessus du chaos » sur une base ternaire et égalitaire : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être.

Annexes

LES QUATORZE POINTS DE WILSON :
MESSAGE DU 8 JANVIER 1918

[...] Nous sommes entrés dans cette guerre parce que des violations du droit se sont produites qui nous touchaient au vif, et qui rendaient la vie de notre peuple impossible, à moins qu'elles ne fussent réparées, et que le monde ne fût une fois pour toutes assuré contre leur retour.

Ce que nous exigeons dans cette guerre n'est donc rien de particulier pour nous-mêmes.

Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix, comme la nôtre, pour toute nation qui désire vivre librement de sa vie propre, décider de ses propres institutions, et être sûre d'être traitée en toute justice et loyauté par les autres nations, au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis. Tous les peuples du monde sont en effet solidaires dans cet intérêt suprême, et en ce qui nous concerne, nous voyons très clairement qu'à moins que justice ne soit rendue aux autres, elle ne nous sera pas rendue à nous-mêmes.

C'est donc le programme de la paix du monde qui constitue notre programme. Et ce programme, le seul possible selon nous, est le suivant :

1° Des conventions de paix, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.

2° Liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, sauf dans le cas où les mers seraient fermées en tout ou en partie par une action internationale tendant à faire appliquer des accords internationaux.

3° Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.

4° Échange de garanties suffisantes que les armements de chaque pays seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure.

5° Un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur la stricte observation du principe que, dans le règlement de ces questions de souveraineté, les intérêts

des populations en jeu pèseront d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont le titre sera à définir.

6° Évacuation du territoire russe tout entier et règlement de toutes questions concernant la Russie qui assure la meilleure et la plus libre coopération de toutes les nations du monde, en vue de donner à la Russie toute latitude, sans entrave ni obstacle, de décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; pour lui assurer un sincère et bienveillant accueil dans la société des nations libres, avec des institutions de son propre choix, et même plus qu'un accueil, l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement qui sera accordé à la Russie par ses nations sœurs dans les mois à venir sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, enfin, de leur sympathie intelligente et généreuse.

318

7° Il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée, sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance dans les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées, pour régir leurs relations réciproques. Sans cet acte réparateur, toute l'armature du droit international et toute sa valeur seraient ébranlées à jamais.

8° Le territoire français tout entier devra être libéré et les régions envahies devront être restaurées ; le préjudice causé à la France par la Prusse en 1871 en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, préjudice qui a troublé la paix du monde durant près de cinquante ans, devra être réparé afin que la paix puisse de nouveau être assurée dans l'intérêt de tous.

9° Une rectification des frontières italiennes devra être opérée conformément aux données clairement perceptibles du principe des nationalités.

10° Aux peuples de l'Autriche-Hongrie dont nous désirons voir sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome.

11° La Roumanie, la Serbie, le Monténégro devront être évacués ; les territoires occupés devront être restaurés ; à la Serbie devra être assuré un libre accès à la mer ; les rapports des États balkaniques entre eux devront être déterminés par un échange amical de vues basé sur des données d'attaches traditionnelles et nationales historiquement établies ; des garanties internationales d'indépendance politique, économique et d'intégrité territoriale seront fournies à ces États.

12° Aux régions turques de l'Empire ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité ; mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la

pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestées ; quant aux Dardanelles, elles devront rester ouvertes comme un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations sous la protection de garanties internationales.

13° Un État polonais indépendant devra être créé, qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer ; leur indépendance politique et économique aussi bien que leur intégrité territoriale devront être garanties par un accord international.

14° Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.

LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE (14 AOÛT 1941)

Le Président des États-Unis et M. Churchill, Premier Ministre, représentant le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'étant réunis, croient devoir faire connaître certains principes communs de la politique nationale de leurs pays respectifs sur lesquels ils fondent leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le Monde.

Premièrement, leurs pays ne recherchent aucune expansion territoriale ou autre.

Deuxièmement, ils ne désirent voir aucune modification territoriale qui ne soit conforme aux désirs librement exprimés des populations intéressées.

Troisièmement, ils respectent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de Gouvernement sous laquelle ils entendent vivre ; et ils désirent voir restituer, à ceux qui en ont été privés par la force, leurs droits souverains.

Quatrièmement, ils s'efforceront, tout en respectant comme il se doit leurs obligations existantes, d'assurer, sur un pied d'égalité, à tous les États, grands et petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès et la participation, dans le monde entier, au commerce et aux matières premières indispensables à leur prospérité économique.

Cinquièmement, ils désirent faire en sorte que se réalise, dans le domaine économique, la plus entière collaboration entre toutes les nations, afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.

Sixièmement, une fois définitivement détruite la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui offrira à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières et qui assurera à tous les êtres humains de tous les pays la possibilité de vivre durant toute leur existence à l'abri de la crainte et du besoin.

Septièmement, une telle paix doit permettre à tous les hommes de parcourir sans entrave les mers et les océans.

Huitièmement, ils sont convaincus que toutes les nations du monde, pour des motifs aussi bien réalistes que spirituels, devront finir par renoncer à l'usage de la violence. Puisqu'à l'avenir aucune paix ne saurait être durable tant que les nations qui menacent ou pourraient menacer de commettre des actes d'agression en dehors de leurs frontières continueront à disposer d'armements terrestres,

navals ou aériens, ils sont convaincus qu'en attendant l'institution d'un système permanent de sécurité générale établi sur des bases plus larges, il est essentiel de désarmer ces nations. En outre, ils entendent faciliter et encourager toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger, pour les peuples pacifiques, le fardeau des armements.

PRÉAMBULE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
SIGNÉE À SAN FRANCISCO LE 26 JUIN 1945

Nous, peuples des Nations unies,

Résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations unies.

GLOSSAIRE

Bilatéralisme : Accord exclusif entre deux pays. Ce système a longtemps caractérisé les régimes soviétique et nazi ; il a été particulièrement combattu par le département du Trésor des États-Unis en Europe de l'Ouest au lendemain de la guerre. Le risque d'un accord bilatéral est, pour l'un des partenaires, d'être confronté à l'insolvabilité de l'autre. De nos jours, on assiste à une recrudescence d'accords commerciaux bilatéraux en-dehors de l'OMC.

Coopération régionale (caractérisée soit par la zone, soit par l'association, ou encore par l'accord de libre-échange) : Elle est plus libérale que l'intégration régionale (voir ci-dessous). La zone de libre-échange ne s'occupe que de la suppression des barrières douanières et de la libre circulation des marchandises entre les pays membres. Pour cela, elle ne cherche pas à unifier les marchés nationaux en un seul, puisque ces pays membres gardent toute leur souveraineté nationale. Le modèle par excellence est l'Association de libre-échange du Nord de l'Amérique (ALENA).

Coopération internationale : Mode de relations diplomatiques entre les États au sein d'une organisation internationale, qui préserve leur souveraineté et leurs frontières nationales.

Intégration régionale (caractérisée par le marché commun ou la communauté) : Elle vise à intégrer des marchés nationaux pour en former un seul, dans le cadre institutionnel d'une région. Ce mode atteint une homogénéité tant dans les normes adoptées par les pays membres que dans la cohérence de leurs politiques économiques. Cette intégration régionale, en général économique, est particulièrement caractérisée par la concession d'une partie plus ou moins importante de la souveraineté nationale des pays membres. Le modèle par excellence est l'Union européenne (UE).

Libéralisation : La libéralisation des échanges vise à les libéraliser dans le sens d'un accroissement du libéralisme. Cela se traduit par une ouverture des échanges encore plus importante grâce à la baisse des tarifs douaniers et des obstacles invisibles.

Multilatéralisation : il s'agit d'un concept né pour marquer la fin de la Guerre froide et dépasser les antagonismes idéologiques. Il vise à expliciter le concept de la mondialisation, très critiqué et vague, et par là même à le remplacer. Il précise en effet que le point de départ est le système multilatéral de 1945 à nos jours et que le mot *fin* n'est pas encore écrit. Il introduit aussi la question de l'interaction entre l'institution, l'État et le marché. Enfin, il induit que le capitalisme est en cours de mutation au cours de cette période, puisqu'il se démarque du capitalisme industriel du XIX^e siècle aux années de la Grande Dépression. Il met aussi en valeur la diffusion dans l'espace de ce système international, en partant des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, vers l'Asie, le Pacifique, l'Afrique et le monde entier après 1989.

326

Multilatéralisme (aussi appelé « nouvel ordre économique mondial ») : N'étant pas une théorie économique, le multilatéralisme est une doctrine construite sur la base d'un équilibre, ou d'une moyenne entre le libéralisme d'Adam Smith et l'interventionnisme de John Keynes. Il a été conçu par Cordell Hull et son équipe après la crise de 1929 et pendant la seconde guerre mondiale, au sein du gouvernement américain de Franklin D. Roosevelt. Il a été mis en place à partir de 1945 et s'appuie sur les institutions multilatérales (internationales, comme l'ONU, l'OMC, le FMI, l'OIT,.... et régionales, comme l'Union européenne, l'Union africaine, le MERCOSUR, l'ASEAN,...). Ces institutions sont définies par des principes moraux : la non-ingérence, la non-discrimination et le respect des droits individuels. Les pays adhérant à ce système international sont liés par l'intérêt mutuel ou la réciprocité, afin de réaliser « l'ordre au-dessus du chaos » sur une base ternaire et égalitaire : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être.

Régionalisme : Qualifie le mouvement qui cherche à organiser institutionnellement un groupe de pays, afin d'obtenir une certaine autonomie dans la gestion de leur région, que ce soit sur le mode de la coopération ou celui de l'intégration.

Stabilité/stabilisation : Mot-clé du multilatéralisme et objectif de la politique étrangère des États-Unis après-guerre. La stabilité s'obtient par paliers : la stabilité économique mène à la stabilité sociale puis à la stabilité politique.

Unilatéralisme : Il consiste à imposer aux autres pays des règles de jeu qui n'ont pas été négociées au niveau multilatéral (définition proposée par Jean-Marc Siroën, « L'unilatéralisme des États-Unis », *AFRI*, vol. 1, 2000, p. 570-582).

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Publiques

Archives nationales des États-Unis, Washington, D.C.

840 6362, Diplomatic Branch: European Coal Organisation, 1945-1947.

RG 469, Records of US Foreign Assistance Agencies (FOA), 1950-1954.

RG 469, Records of the Agency for the International Development, 1953-1956.

RG 40, Records of the Department of Commerce, 1961-1963.

Archives nationales de France, Paris

5AG2, gouvernement de Georges Pompidou, 1971-1973.

86AJ, Jean-René Bernard, conseiller de Georges Pompidou, 1971-1973.

Archives de la Commission de la Communauté européenne, Florence

CEAB, Haute autorité de la CECA, 1952-1957.

Archives de l'Organisation des Nations unies, Genève

European Coal Organisation, 1945-1947.

Privées

Archives du Comité d'étude des producteurs de charbon de l'Europe occidentale, Bruxelles
1952-1958.

Archives de Jean Monnet, fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne

AMF, plan Monnet, 1945-1948.

AMG, plan Schumann, 1947-1950.

AMH, CECA, 1952-1955.

ARM, Robert Marjolin, 1957-1968.

AMK, Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, 1959-1969.

SOURCES PUBLIÉES

Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI) : « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », et rés. n° 3202 (S-VI) : « Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », 1^{er} mai 1974.

Commission européenne, *Bulletin de la CEE*, Bruxelles, 1959.

CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », New Delhi, 10 décembre 1998.

CNUCED et PNUD, « Développement des capacités pour le commerce en Afrique. Séries sur les négociations commerciales et l'Afrique : n° 3 (supplément) », New York/Genève, Nations unies, 2007, <unctad.org/fr/docs/ditctncd20066_fr.pdf>.

GATT, *Les Travaux du GATT en 1959-1960*, Genève, mai 1960.

—, *Les Travaux du GATT en 1961/62*, Genève, mai 1962.

328

—, *Les Travaux du GATT en 1967/68*, Genève, mai 1969 (qui sont devenus ensuite *Les Rapports annuels* de l'OMC).

Nations unies, *Les Difficultés du multilatéralisme. L'heure du renouvellement*, 1985.

OECE, *Rapport intérimaire de l'OECE sur le programme de relèvement européen*, Paris, le 30 décembre 1948.

OCDE, *Croissance économique, 1960-1970. Perspectives en milieu d'exercice*, Paris, 1966

—, *Activités de l'OCDE. Rapport du Secrétaire général*, 1970, Paris.

UNION AFRICAINE, *Conférence des ministres du commerce de l'UA sur les produits de base*, 21-23 novembre 2005 à Arusha.

UNCTAD, MASHAYEKHI Mina et ITO Taisuke (dir.), *Multilateralism and Regionalism: The New Interface*, United Nations, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS, Mehdi, « La Cnuced XI : du consensus de Washington au consensus de Sao Paulo ? », *Asymétries*, n° 1, 1^{er} trimestre 2005, p. 20-22.
- AMBROSIUS, Llyod E., *Wilsonianism. Woodrow Wilson and his Legacy in American Foreign Relations*, New York, Palgrave MacMillan, 2002.
- AMPIAH, Kweku, *The Political and Moral Imperatives of the Bandung Conference of 1955. The reactions of the US, UK and Japan*, Folkestone, Global Oriental, 2007.
- APPY, Christian G., *Cold War Constructions. The Political Culture of the United States Imperialism, 1945-1966*, Cambridge, Massachusetts Press, 2000.
- ARCHIBALD, Gail, *Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963 : les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- ARMSTRONG, Philip, GLYN, Andrew et HARRISON, John, *Capitalism since 1945*, Oxford, Basil Blackwell, 1991.
- ARTAUD, Denise, *Les États-Unis et leur arrière-cour*, Paris, Hachette, 1995.
- , *L'Amérique en crise. Roosevelt et le New Deal*, Paris, Armand Colin, 1987.
- , *Les Dettes interalliées. La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe (1917-1929)*, Paris, Honoré Champion, 1978.
- ASBEEK, Brusse Wendy, *Tariffs, Trade and European Integration 1947-1957. From Study Group to Common Market*, New York, St Martin's Press, 1997.
- ASKENAZY, Philippe, *Les Décennies aveugles. Emploi et croissance, 1970-2010*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- ATTAR, Frank, *Le Droit international entre ordre et chaos*, Paris, Hachette, 1994.
- AUDIT, Bernard (dir.), « L'américanisation du droit », vol. 45 d'*Archive de philosophie du droit*, 2001.
- BACOT-DÉCRIAUD, Michèle, BACOT, Paul, COLARD, Daniel et DONNEUR, André (dir.), *Le Multilatéralisme : mythe ou réalité*, Bruxelles, Bruylant, 2008.
- BADIE, Bertrand et DEVIN, Guillaume (dir.), *Le Multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationales*, Paris, La Découverte, 2007.
- BAIROCH, Paul, « Du Tiers-Monde aux Tiers-Mondes. Convergences et clivages », *Population*, vol. 47, n° 6, 1992, p. 1485-1503.
- , *Le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992.
- , *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997.

- BALDWIN, Richard A., *Economic Statecraft*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- BARBER, William, *Designs within Disorder. Franklin D. Roosevelt, the Economists, and the Shaping of Economic Policy, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- BARIÉTY, Jacques *et al.* (dir.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007.
- BARJOT, Dominique (dir.), *Catching Up America. Productivity Missions and the Diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- et RÉVEILLARD, Christophe (dir.), *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythe et Réalité*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- BARON, Catherine, « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, n° 54, 2003, p. 329-349.
- BASLÉ, Maurice, BENHAMOU, Françoise, CHAVANNE, Bernard, GÉLÉDAN, Alain, LÉOBAL, Jean et LIPIETZ, Alain, *Histoire des pensées économiques*, Paris, Dalloz, 1993, t. I, *Les Fondateurs*, t. II, *Les Contemporains*.
- BATTITESLLA, Dario, *Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- BAYNE, Nicholas et WOOLCOCK, Stephen (dir.), *The New Economic Diplomacy. Decision-making and Negotiations in International Economic Relations*, Hampshire, Ashgate, 2003.
- BAZZOLI, Laure, *L'Économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BEAUD, Michel, DOLLFUS, Olivier, GRATALOUP, Christian, HUGON, Philippe, KÉBABDJIAN, Gérard et LÉVY, Jacques (dir.), *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala, 1999.
- BENDER, Thomas (dir.), *Rethinking American History in the Global Age*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 2002.
- BERTRAMS, Kenneth, « Une inspiration tout en contrastes. Le New Deal et l'ancrage transnational des experts du planning, 1933-1943 », *Genèses*, n° 71, juin 2008, p. 64-83.
- BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- , LOTH, Wilfried et POIDEVIN, Raymond, *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- et BOSSUAT, Gérard (dir.), *Europe unie et l'Afrique. De l'idée d'Eurafrique à la convention de Lomé I*, Bruxelles, Bruylant, 2006.
- BLACK, Stanley W., *A Levite Among the Priests. Edward M. Bernstein and the Origins of the Bretton Woods System*, Boulder, Westview Press, 1991.
- BORDO, Michael D, « The Gold Standard, Bretton Woods and Other Monetary Regimes: A Historical Appraisal », *Federal Reserve Bank of Saint-Louis*, vol. 75, n° 2, mars-avril 1993, p. 123-199.

- , TAYLOR, Alan M. et WILLIAMSON, Jeffrey G., *Globalization in Historical Perspective*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003.
- , GOLDIN, Claudia et WHITE, Eugene N. (dir.), *The Defining Moment. The Great Depression and the American Economy in the Twentieth Century*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.
- BOSSUAT, Gérard, *Histoire de l'Union européenne. Fondations, élargissement et avenir*, Paris, Belin, 2009.
- BOZO, Frédéric, *La France et l'OTAN. De la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.
- BRANAA, Jean-Éric, *La Constitution américaine et les institutions*, Paris, Ellipses, 2003.
- BRANDS, Henry William, « Woodrow Wilson and the Irony of Fate », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 4, septembre 2004, p. 503-512.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles*. Paris, Armand Colin, t. II, *Les Jeux de l'échange*, 1979, t. III, *Le Temps du monde*, 1986.
- , *Dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.
- BRENDER, Anton et KESSLER, Véronique, « Les échanges courants mondiaux : quinze années de turbulences », *Économie internationale. Revue du CEPPII*, n° 82, 4^e trimestre 1987, p. 7-30.
- BRENNER, Michael (dir.), *Multilateralism and Western Strategy*, New York, St. Martin's Press, 1995.
- BRESSAND, Albert, « Nord-Sud : cessons d'attendre Godot », *Politique étrangère*, vol. 48, n° 1, 1983, p. 149-161.
- BROWN, William Adams Jr., *The United States and the Restoration of World Trade. An Analysis and Appraisal of the ITO Charter and the General Agreement on Tariffs and Trade*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1950.
- BYERS, Michael et NOLTE, Georg (dir.), *United States Hegemony and the Foundations of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- CALABRE, Serge, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997.
- CALLEO, David P. et ROWLAND, Benjamin M., *America and the World Political Economy. Atlantic Dreams and National Realities*, Bloomington, Indiana University Press, 1973.
- CAMPS, Myriam, *European Unification in the Sixties*, London, McGraw-Hill, 1966.
- CARLIER, Claude et SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *Comment faire la paix ?*, Paris, Economica, 2001.
- CAYET, Thomas, *Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique de l'entre-deux-guerres*, Rennes, PUR, 2010.
- CHALMIN, Philippe, *Le Poivre et l'Or noir. L'extraordinaire épopée des matières premières*, Paris, François Bourin, 2007.

- COHEN, Antonin, « La Constitution européenne. Ordre politique, utopie juridique et Guerre froide », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 119-131.
- COHEN, Samy, *La Résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- COLIN, Jean-Pierre, « Vers un nouvel ordre mondial ? », *Politique étrangère*, vol. 55, n° 4, 1990, p. 849-861.
- COLSON, Jean-Philippe, « Le "Groupe des 77" et le problème de l'unité des pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, vol. 13, n° 52, 1972, p. 813-830.
- CORBINEAU, Bernard, « Le dialogue euro-arabe, instance du nouvel ordre international (1973-1978) », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 3, 1980, p. 560-598.
- COX, Robert W. (dir.), *The New Realism. Perspectives on Multilateralism and World Order*, New York, St. Martin's Press, 1997.
- CRAVERI, Piero et VARSORI, Antonio (dir.), *L'Italia nelle costruzione europea. Un bilancio storico*, Milano, Franco Angelli, 2009.
- CRUZ, Julio Baquero et MONTERO, Carlos Closa (dir.), *European Integration from Rome to Berlin: 1957-2007. History, Law and Politics*, Brussels, Peter Lang, 2009.
- CURZON, Gérard, *Multilateral Commercial Diplomacy. An Examination of the Impact of the General Agreement on Tariffs and Trade on National Commercial Policies and Techniques*, London, M. Joseph, 1965.
- DABÈNE, Olivier, « L'intégration régionale en Amérique latine : le Mercosur », *Les Études du CERI*, n° 8, novembre 1995, p. 1-47.
- DA COSTA, Isabel, « Les origines de l'État-providence aux États-Unis et l'institutionnalisme de John Commons », contribution au colloque international « État et régulation sociale. Comment poser la cohérence de l'intervention publique ? » organisé par le Centre d'économie de la Sorbonne, équipe Matisse, Paris, 11-13 septembre 2006, <<http://matisse.univ-paris1.fr>>, p. 1-10.
- D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1993.
- DARWIN, Charles, *L'Origine des espèces*, Paris, Flammarion, 2009.
- DEBLOCK, Christian, « OMC : le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme », *L'Économie politique*, vol. 1, n° 45, 2010, p. 35-54.
- et HAMEL, Bruno, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*, n° 26, automne 1994-hiver 1995, p. 9-42.
- et TURCOTTE, Sylvain F. (dir.), *Suivre les États-Unis ou prendre une autre voie ? Diplomatie commerciale et dynamiques régionales au temps de la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- DECAUX, Emmanuel (dir.), *Les Nations unies et les Droits de l'homme. Enjeux et défis d'une réforme*, Paris, Pedone, 2006.
- DECORZANT, Yann, « Répondre à la demande sociale et à la demande du marché : les prémisses de la régulation économique dans les années 20 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 107-126.

- , « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », *Critique internationale*, n° 52, 2011/3, p. 35-50.
- DEIBEL, Terry L., *Le Secrétariat de la Société des Nations et l'internationalisme américain, 1919-1924*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1972.
- DELMAS-MARTY, Mireille, *Le Relatif et l'Universel*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2004.
- DESTA, Melaku Geboye, *The Law of International Trade in Agricultural products. From GATT 1947 to WTO Agreement on Agriculture*, New York, Kluwer Law International, 2002.
- DEVIN, Guillaume, « Les États-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures et conflits*, vol. 3, n° 51, 2000, p. 157-174.
- DOCKÈS, Pierre, *Le Sucre et les larmes. Bref essai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009.
- DOSTALER, Gilles, *Le Libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte, 2001.
- DUMOULIN, Michel, European Commission et al. (dir.), *The European Commission 1958-1972. History and Memories*, Luxemburg, Office for Official Publications of the European Communities, 2007.
- DUPUY, René-Jean (dir.), *Le Nouvel Ordre économique international. Aspects commerciaux, technologiques et culturels*, The Hague/Boston/London, Martinus Nijhoff Publishers, 1981.
- DU RÉAU, Élisabeth, *L'Ordre mondial de Versailles à San Francisco, juin 1919-juin 1945*, Paris, PUF, 2007.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout Empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- et KASPI, André, *Histoire des relations internationales de 1919 à nos jours*, Paris, Armand Colin, t. I, 2000, t. II, 2009.
- ECK, Jean-François, *Le Commerce Mondial des produits agricoles au XX^e siècle*, Paris, Eyrolles, 1992.
- ECKES, Alfred E. Jr. et ZEILER, Thomas, *Globalization and the American Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- EICHENGREEN, Barry, *Globalizing Capital. A History of the International Monetary System*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- , *The European Economy since 1945. Coordinated Capitalism and Beyond*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- , et KENEN, Peter B., « L'Organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama », *Économie internationale. Revue du CEPII*, n° 59, 3^e trimestre 1994, p. 11-54.
- ÉLIAS, Norbert, *The Civilizing Process. The History of Manners and State Formation and Civilization [1971]*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 2000.

- « Les entreprises face à la mondialisation des marchés », *Les Notes bleues de Bercy*, n° 118, 1^{er} septembre 1997.
- « État et politique économique », n° 3 de *L'Année de la régulation. Économie, institutions, pouvoirs*, 1999.
- ETEMAD, Bouda, « Commerce international des céréales au XX^e siècle et mondialisation », *Économies et société*, vol. 12, n° 27, 2000, p. 163-182.
- EVANS, John W., *The Kennedy Round in American Trade Policy. The Twilight of the GATT?*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- FABRY, Véronique, « L'Outre-mer dans les enjeux régionaux », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 113, 2005, p. 137-151.
- FEIERTAG, Olivier, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 127-155.
- FENNEL, Rosemary, *The Common Agricultural Policy. Continuity and Change*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- FERGUSON, Niall, MAIER, Charles S., MANELA, Erez et SARGENT, Daniel J. (dir.), *The Shock of the Global. The 1970s in Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 2010.
- FINLAY, Ronald et O'ROURKE, Kevin, *Power and Plenty. Trade, War and the World economy in the Second Millennium*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- FIORITOS, Orfeo, « Historical Institutionalism in International Relations », *International Organization*, vol. 65, n° 2, printemps 2011, p. 367-399.
- FLAESCH-MOUGIN, Catherine et LEBULLENGER, Joël (dir.), *Regards croisés sur les intégrations régionales : Europe, Amériques, Afrique*, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- FLORY, Thiébaud, *Le GATT. Droit international et commerce mondial*, Paris, LGDJ, 1968.
- FOLHEN, Claude, HEFFER, Jean et WEIL, François, *Le Canada et les États-Unis depuis 1770*, Paris, PUF, coll. « Clio », 1997.
- FOUCHER, Michel et ORCIER, Pascal (cartographe), *La Bataille des cartes*, Paris, François Bourin, 2010.
- FOUCOU, Philippe, *La Prééminence du dollar sans le système monétaire international*, Chambourcy, Jasson-Taboureau, 1974.
- FOUQUIN, Michel et GAULIER, Guillaume, « Ouverture, concurrence et multilatéralisme », *La Lettre du CEPII*, n° 184, novembre 1999, p. 1-4.
- FOURASTIÉ, Jean, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.
- FRIEDEN, Jeffrey A., « Invested interests: The politics of national economic policies in a world of global finance », *International Organization*, vol. 45, n° 4, automne 1991, p. 425-451.
- FRISON-ROCHE, Marie-Anne, *Droit et marché*, Paris, Sirey, 1995.

- GADDIS, John L., *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- GAFFARD, Jean-Luc et PUNZO, Lionello F., « Introduction », *Revue économique*, vol. 46, n° 6, « L'économie hors de l'équilibre », dit. Jean-Luc Gaffard et Lionello F. Punzo, novembre 1995, p. 1383-1389.
- GALBRAITH, John K., *La Crise économique de 1929*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque », 1988.
- GARDNER, Richard, *Sterling-Dollar Diplomacy. Anglo-American Collaboration in the Reconstruction of Multilateral Trade*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- GAUVIGNAUD-FONTAINE, Geneviève, *Considérations économiques chrétiennes de saint Paul aux temps actuels*, Paris, Bibliothèque de l'Histoire, 2009.
- GEIGER, Till et KENNEDY, Dennis (dir.), *Regional Trade Blocs, Multilateralism and the GATT. Complementary Paths to Free Trade?*, London, Pinter, 1996.
- GERBET, Pierre, *La Construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1983.
- , MOUTON, Marie-Renée et GHÉBALI, Victor-Yves, *Le Rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.
- GEYER, Michael et BRIGHT, Richard, « World history in the Global Age », *The American Historical Review*, vol. 100, n° 4, octobre 1995, p. 1034-1060.
- GILPIN, Robert, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- GIRAUD, Pierre-Noël, *La Mondialisation. Émergences et fragmentation*, Auxerre, Sciences humaines, 2008.
- GLENDON, Mary Ann, *A World Made New. Eleanor Roosevelt and the Universal Declaration of Human Rights*, New York, Random House, 2001.
- GONIDEC, Pierre-François, *Les Organisations internationales africaines. Étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- GRATALOUP, Christian, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2007.
- GRAZ, Jean-Christophe, *Aux sources de l'OMC. La Charte de La Havane, 1941-1950*, Genève, Droz, 1999.
- GREENSTEIN, Rosalind et FRANK, Robert (dir.), *Gouvernance et identités en Europe*, Bruxelles, Bruylant, 2004.
- GREWE, Wilhelm, *The Epochs of International Law*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 2000.
- GRIFFITHS, Richard T., *À la découverte de l'OECE*, Paris, OCDE, 1997.
- GRUZINSKI, Serge, *La Pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.
- , *Les Quatre Parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

- GUÉRY, Alain, « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, « Lectures de John R. Commons », 2001/2-3, p. 9-38.
- GUESNERIE, Roger, *L'Économie de marché*, Paris, Flammarion, 1996.
- GUITARD, Odette, *Bandung et le réveil des peuples colonisés*, Paris, PUF, 1976.
- HAFTENDORN, Helga, SOUTOU, Georges-Henri, SZABO, Stephen F. et WELLS, Samuel F. Jr (dir.), *The Strategic Triangle. France, Germany and the United States in the Shaping of the New Europe*, Baltimore/Washington D.C., The John Hopkins University Press/ Woodrow Wilson Center Press, 2006.
- HALPÉRIN, Jean-Louis, *Profils des mondialisations du droit*, Paris, Dalloz, 2009.
- HANHIMÄKI, Jussi M., « Global Visions and Parochial Politics: The Present Dilemma of the American Century », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 4, septembre 2003, p. 423-447.
- HATAWAY, Dale E., *Agriculture and the GATT. Rewriting the Rules*, Washington D.C., Institute for International Economics, 1987.
- HAWKINS, Stephen, *Une brève histoire du temps. Du Big Bang aux trous noirs*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1989.
- HEFFER, Jean, *La Grande Dépression. Les États-Unis en crise (1929-1933)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1991.
- HETTENE, Björn et al. (dir.), *Development Options in Europe*, Gothenburg, Gothenburg University, 1988.
- HEYDE, Veronika, « Discussions américaines concernant l'Europe de l'après-guerre (1940-1944) », *Les Cahiers IRICE*, n° 1, 2008, p. 49-62.
- HODGSON, Geoffrey M., « What is the Essence of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 317-329.
- , « Darwinism and Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, mars 2003, p. 85-97.
- , « John R. Commons and the Foundations of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 3, septembre 2003, p. 317-329.
- HOFFMAN, Stanley, *Le Dilemme américain. Suprématie ou ordre mondial*, Paris, Economica, 1982.
- HOGAN, Michael J., « "The Next Big Thing": The Future of Diplomatic History in a Global Age », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 1, janvier 2004, p. 1-21.
- HOLLY, Daniel, *Les Nations unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- HUDEEC, Robert E., *The GATT Legal System and World Trade Diplomacy*, New York/ Washington/London, Praeger Publishers, 1975.
- HUECK, Ingo J., « The Discipline of the History of International Law: New Trends and Methods on the History of International Law », *Journal of the History of International Law*, vol. 3, n° 2, 2001, p. 267-285.

- HUGON, Philippe (dir.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.
- HULL, Cordell, *Peace and War. United States Foreign Policy, 1931-1941*, Washington D.C., Department of State (publication n° 1853), 1943.
- , *The Memoirs of Cordell Hull*, New York, Macmillan Company, 1948, 2 vol.
- IKENBERRY, G. John, *After Victory. Institutions, Strategic Restraint, and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2001.
- IRIYE, Akira, *Global Community. The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.
- ISLA, Anne, « Pour une économie institutionnelle et organisationnelle du droit : la gouvernance dans l'Union européenne », *Droit et société*, n° 54, 2003/2, p. 353-375.
- JABKO, Nicolas, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie impossible*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- JACKSON, John H., *The World Trading System. Law and Policy of International Economic Relations*, London, MIT Press, 1998.
- JAMES, Harold, *The Roman Predicament. How the Rules of International Order create the Politics of Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- , *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- JOLY, Marc, *Le Mythe Jean Monnet. Contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris, Éditions du CNRS, 2007.
- KAPLAN, Amy et PEASE, Donald E. (dir.), *Cultures of United States Imperialism*, Durham, Duke University Press, 1993.
- KASPI, André, *Franklin Roosevelt*, Paris, Fayard, 2009.
- KAZANCIGIL, Ali, *La Gouvernance : pour ou contre le politique ?*, Paris, Armand Colin, 2010.
- KÉBADJIAN, Gérard, *Les Théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- KENEN, Peter B., *Financing Adjustment and the International Monetary Fund*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1986.
- KENNEDY, Ross A., « Woodrow Wilson, World War I, and an American Conception of National Security », *Diplomatic History*, vol. 25, n° 1, hiver 2001, p. 1-31.
- KEOHANE, Robert O., *International Institutions and State Power. Essays in International Relations Theory*, Boulder/San Francisco/London, Westview Press, 1989.
- , « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764.
- KEYNES, John Maynard, *Essai sur la monnaie et l'économie*, Paris, Payot, 1971.
- KIM, Cae One, *La CEE dans les relations commerciales internationales*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971.
- KINDLEBERGER, Charles, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988.

- KOSKENNIEMI, Martti, *From Apology to Utopia. The Structure of International Law Agreement*, Helsinki, Lakimiersliiton Kustannus, 1989.
- , *La Politique du droit international*, Paris, Pedone, 2007.
- KOTT, Sandrine, « Une “communauté épistémique” du social ? Experts de l’OIT et internationalisation des politiques sociales dans l’entre-deux-guerres », *Genèses*, n° 71, « Actions sociales transnationales », dir. Sandrine Kott et Kenneth Bertrams, juin 2008, p. 26-46.
- , « Par-delà la Guerre froide : les organisations internationales et les circulations Est-Ouest (1947-1973), *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 109, « Le bloc de l’Est en question », dir. Justine Faure et Sandrine Kott, 2011/1, p. 143-154.
- KRUGMAN, Paul R., *La Mondialisation n’est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, Paris, La Découverte, 2000.
- KUEHL, Warren F. et DUNN, Lynne K., *Keeping the Covenant. American Internationalists and the League of Nations, 1920-1939*, Kent, The Kent State University Press, 1997.
- LABBE, Marie-Hélène (dir.), *De l’arme économique*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1987.
- LAFAY, Gérard, « La compétitivité européenne face au durcissement de la concurrence internationale », *Revue économique*, vol. 46, n° 3, mai 1995, p. 679-689.
- LAGADEC, Olivier, *Le FMI dans tous ses États*, Paris, Hatier, 1993.
- LAGRANGE, Evelyne, *La Représentation institutionnelle dans l’ordre international. Une contribution à la théorie morale des organisations internationales*, The Hague/London/ New York, Kluwer Law International, 2002.
- LAÏDI, Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- LATREILLE, Thierry, « Les programmes de stabilité en Europe », *La Lettre de l’OFCE*, Paris, n° 214, 25 janvier 2002, p. 1-4.
- LAUGHLAND, John, *Le Tribunal pénal international, gardien du nouvel ordre mondial*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2003.
- LAURENS, Henry, *L’Empire et ses ennemis. La question impériale dans l’histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2009.
- LEBEN, Charles, « Un nouveau bilan des théories et réalités du droit international : le cours général de Pierre-Marie Dupuy (RCADI, t. 297, 2002) », *Revue générale de droit international public*, vol. 109, n° 1, 2005, p. 75-100.
- LEBOUTTE, René, *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
- LEFFLER, Melvyn, *A Preponderance of Power, National Security. The Truman Administration and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992.
- , « 9/11 and American Foreign Policy », *Diplomatic History*, vol. 29, n° 3, juin 2005, p. 395-413.
- LEGRO, Jeffrey W., « Whence American Internationalism », *International Organization*, vol. 54, n° 2, printemps 2000, p. 253-289.

- LEMESLE, Raymond-Marin, *La Convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions, 1975-1995. 20^e anniversaire de la coopération Union européenne-États ACP*, Paris, CHEAM, 1995.
- LENAIN, Patrick, *Le FMI*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- LETTERON, Roseline, « L'universalité des droits de l'homme : apparences et réalités, l'idéologie des droits de l'homme en France et aux États-Unis », *AFRI*, Centre Thucydide, 2001, <<http://www.afri-ct.org>>.
- LOCHAK, Danièle, *Les Droits de l'homme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002.
- LORTIE, Pierre, *Economic Integration and the Law of GATT*, New York, Praeger Publishers, 1975.
- LOTH, Wilfried, *Experiencing Europe. 50 Years of European Construction, 1957-2007*, Baden-Baden, Nomos, 2009.
- LUDLOW, Piers, *Dealing with Britain. The Six and the First UK Application to the EEC*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- LUNDESTAD, Geir, «*Empire*» by *Integration*, Oxford/New York, Oxford University Press, 1998.
- MACMILLAN, Margaret, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006.
- MAIER, Charles S., *In search of stability. Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- , *Among Empires. American Ascendancy and its Predecessors*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.
- MANIGAT, Mirlande, « Les pays du Tiers-Monde et la réforme du système monétaire international », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 3, 1974, p. 500-525.
- MANNHEIM, Karl, *Idéologie et Utopie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2006.
- MARCHISIO, Sergio et DI BLASE, Antoinetta, *L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, Genève, Georg, 1986.
- MARJOLIN, Robert, *Le Travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- MATHIEU, Catherine et STERDYNIK, Henri, « Vers un nouveau Bretton Woods », *La Lettre de l'OFCE*, n° 303, 5 décembre 2008.
- MATOUK, Jean, *Mondialisation, Altermondialisation*, Toulouse, Éditions Milan, coll. « Les essentiels », 2005.
- MATUSOW, Allen J., « Feature Review, Richard Nixon and the Failed War Against the Trading World », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 5, novembre 2003, p. 767-772.
- MAURICE, Bertrand, *L'ONU*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003.
- MAYER, Pierre, *La Métamorphose. Essai sur le bilatéralisme et le multilatéralisme*, Paris, Economica, coll. « IFRI », 1983.

- McKEOWN, Timothy, « How U.S. Decision-Makers Assessed their Control of Multilateral Organizations, 1957-1982 », *International Organization*, vol. 4, n° 3, 2009, p. 269-291.
- MEDEIROS, Marcelo de A., *La Genèse du MERCOSUR*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MELANDRI Pierre, *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1982.
- et VAÏSSE, Justin, *L'Empire du milieu. Les États-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- et RICARD, Serge (dir.), *Les États-Unis entre uni- et multilatéralisme : de Woodrow Wilson à George W. Bush*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MELCHIONNI, Maria Grazia, *La Genèse des Traités de Rome*, Paris, Economica, 2007.
- MILHAUD, Edgar, *L'Organisation économique de la paix*, Paris, Hachette/Académie du droit international, 1928.
- MILHAUPT, Curtis J. et PISTOR, Katharina, *Law and Capitalism. What Corporate Crises reveal about Legal Systems and Economic Development around the World*, Chicago, The University of Chicago Press, 2010.
- MILWARD, Alan, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-1951*, London, Methuen and Co, 1984.
- , *The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge, 1992.
- , *Politics and Economics in the History of the European Union*, London/New York, Routledge, 2005.
- MORAVCSIK, Andrew, « Général De Gaulle between Grain and Grandeur: the Political Economy of French EC, 1958-1970 », *Journal of Cold War Studies*, vol. 2, n° 2, printemps 2000, p 3-43.
- MOREAU-DEFARGES, Philippe, *L'Ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 2003.
- , « Le multilatéralisme et la fin de l'Histoire », *Politique étrangère*, n° 3, 2004, p. 575-585.
- , « Questions mondiales : retour du multilatéralisme ou retour des nations ? », dans Thierry de Montbrial et Philippe Moreau-Defarges, *RAMSES 2008*, Paris, Dunod, 2007, p. 37-43.
- MORELL, James, *The Future of the Dollar and the World Reserve System*, London, Butterworths, 1981.
- MORIN, Edgar, *La Voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard, 2011.
- MOUTON, Claude et CHALMIN, Pierre, *Matières premières et échanges internationaux*, Paris, Economica, 1983.
- NALLET, Henri et VÉDRINE, Hubert (avec la collaboration de Patrick Lefas, Denis Terfen et Sébastien Turcat), « Multilatéralisme : une réforme possible », *Les Notes de la fondation Jean-Jaurès*, n° 43, septembre 2004.
- NAY, Olivier et PETITEVILLE, Frank (dir.), « Le changement dans les organisations internationales », n° 52 de *Critique internationale*, 2011/3.

- NEHMÉ, Claude, *Le GATT et les grands accords commerciaux mondiaux*, Paris, Éditions d'Organisation, 1994.
- NEHRING, Holger, « "Westernization": A New Paradigm for Interpreting West European History in a Cold War Context », *Cold War History*, vol. 4, n° 2, janvier 2004, p. 175-191.
- NINKOVICH, Frank A., *The Wilsonian Century. US Foreign Policy since 1900*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.
- , *Global Dawn. The Cultural Foundations of American Internationalism, 1865-1890*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.
- NOËL, Gilbert, « La Politique agricole commune (PAC). Rupture et continuité dans l'histoire de l'Europe rurale », *Histoire et sociétés rurales*, n° 8, 2nd semestre 1997, p. 121-145.
- NORTH, Douglas, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- NYE, Joseph Jr., *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1991.
- O'BRIEN, Robert et WILLIAMS, Marc, *Global Political Economy. Evolution and Dynamics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- ODELL, John S., *US International Monetary Policy. Markets, Power and Ideas as Sources of Change*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
- O'ROURKE, Kevin H. et WILLIAMSON, Jeffrey G., « When did Globalization Begin? », *European Review of Economic History*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 23-50.
- PAINTER, David S. et LEFFLER, Melvyn P. (dir.), *Origins of the Cold War. An International History*, London, Routledge, 1994.
- PATRICK, Stewart, *Best Laid Plans. The Origins of American Multilateralism and the Dawn of the Cold War*, Boulder, Rowman & Littlefield Publishers, 2008.
- PERRON, Régine, *Le Marché du charbon, un enjeu entre les Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- , *The Stability of Europe. The Common Market: Towards European Integration of Industrial and Financial Markets? (1958-1968)*, Paris, PUPS, 2004.
- et THIEMEYER, Guido (dir.), *Multilateralism and the « Trente Glorieuses ». The Influence of the Institutions in Economic Growth*, Neuchâtel, Alphil, 2011.
- PETITEVILLE, Franck, « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, n° 22, 2004/1, p. 63-76.
- PIETTRE, André, *Monnaie et économie internationale du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Cujas, 1971.
- POUGHON, Jean-Michel, *Histoire doctrinale de l'échange*, Paris, LGDJ, 1987.
- PRATT, Julius W., *Cordell Hull: 1933-1944*, New York, Cooper Square, 1964, vol. 1 et 2.

- PREEG, Ernest H., *The American Challenge in World Trade. U.S. Interests in the GATT Multilateral Trading System*, Washington D.C., Center for Strategic and International Studies, 1989.
- RAINELLI, Michel, *L'Organisation mondiale du commerce*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.
- RAUSTIALA, Kal, « Rethinking the Sovereignty Debate in International Economic Law », *Journal of International Economic Law*, vol. 6, n° 4, 2003, p. 841-878.
- REMICHE, Bernard et RUIZ-FABRI, Hélène, *Le Commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.
- RENOUVIN, Pierre et DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964.
- RICŒUR, Paul, *L'Idéologie et l'Utopie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 1997.
- RUGGIE, John G., « International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order », *International Organization*, vol. 36, n° 2, printemps 1982, p. 379-415.
- , *Multilateralism Matters. The Theory and Praxis of an Institutional Form*, New York, Columbia University Press, 1993.
- , *Winning the Peace. America and World Order in the New Era*, New York, Columbia University Press, 1996.
- , *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalization*, London, Routledge, 1998.
- RUTHERFORD, Malcolm et SAMUELS, Warren J. (dir.), *Classics in Institutional Economics. The Founders: 1890-1945*, London, Pickering and Chatto, 1997, vol. 1.
- , « Institutionalism between the Wars », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 291-303.
- SACRISTE, Guillaume et VAUCHEZ, Antoine, « Les “bons offices” du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 101-117.
- SAPIR, Jacques, *Le Nouveau XXI^e siècle. Du siècle « américain » au retour des nations*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.
- SCHIAVONE, Aldo, *Ius. L'invention du droit en Occident*, Paris, Belin, coll. « L'Antiquité au présent », 2009.
- SCHLESINGER, Arthur C., *Act of Creation. The Founding of the United Nations. A Study of Superpowers, Secret Agents, Wartime Allies and Enemies and their Quest for a Peaceful World*, Boulder, Westview Press, 2003.
- SCHOTT, Jeffrey J., « United States Policies toward the GATT: Past, Present, Prospective », dans Rode Reinhard (dir.), *GATT and Conflict Management*, Boulder, Westview Press, 1990.
- SCHIRMANN, Sylvain, *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000.

- SIROËN Jean-Marc, *La Régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- , « L'OMC face à la crise des négociations multilatérales », *Les Études du CERI*, n° 160, 2009.
- SMITH, Tony, « New Bottles for New Wine: A Pericentric Framework for the Study of the Cold War », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 567-591.
- SMOUTS, Marie-Claude, *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.
- , « L'organisation internationale, rose des vents dans l'espace cardinal », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 6, 1986, p. 752-766.
- La Société des Nations : rétrospective / The League of Nations in Retrospect*, Berlin, Walter de Gruyter, 1983.
- SOULÉ-KOHNDOU, Folashadé Ayodélé, *Puissances émergentes et multilatéralisme : le cas de l'Afrique du Sud (1999-2008). Analyse d'une stratégie d'une puissance émergente*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- SOUTOU, Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.
- et DU BOIS, Pierre (dir.), *Relations internationales*, n° 123, « Les mondialisations I », 2005/3, et n° 124, « Les mondialisations II », 2005/4.
- SPITAELS, Guy, *Chroniques impies. Défaillances du multilatéralisme et retour des grands États*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.
- STEWART, Terence P. (dir.), *The GATT, Uruguay Round, a Negotiating History*, Deventer/ Boston, Kluwer Law/Taxation Publishers, 1993, vol. 1.
- STOKMAN, Frans N., *Roll Calls and Sponsorship. A Methodological Analysis of Third World Group Formation in the United Nations*, Leyden, A. W. Stijhoff, 1977.
- STRANGE, Susan, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- SUPIOT, Alain, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.
- , *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.
- TAGLIONI, François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 225, janvier-mars 2004, p. 53-74.
- TORRE-SCHAUB, Marthe, *Essai sur la construction juridique de la catégorie de marché*, Paris, LGDJ, 2002.
- TOUSCOZ, Jean, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers-Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, vol. 17, n° 66, 1976, p. 539-560.
- TRAZ, Robert de, *L'Esprit de Genève, 1884-1951*, Paris, L'Âge d'homme, 1995.
- URBAN, André, *Les États-Unis face au Tiers-Monde à l'ONU de 1953 à 1960*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- VAN DER WEE, Herman, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Duculot, 1990.
- VARSORI, ANTONIO, *Alle origini del presente. L'Europa occidentale nella crisi degli anni Settanta*, Milano, Franco Angeli, 2007.
- VAUGHAN-WHITEHEAD, Daniel, *EU Enlargement Versus Social Europe. The Uncertain Future of the European Social Model*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003.
- VÉDRINE, Hubert, *Le Temps des chimères, 2003-2009*, Paris, Fayard, 2009.
- VENTURA, Deisy, *Les Asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne. Les enjeux d'une association interrégionale*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- WALL, Irwin M., « Les accords Blum-Byrnes. La modernisation de la France et la Guerre froide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 13, n° 1, 1987, p. 45-62.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World-System*, t. I, *Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York/London, Academic Press, 1974 ; t. II, *Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750*, New York, Academic Press, 1981 ; t. III, *The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy, 1730-1840s*, San Diego, Academic Press, 1989.
- , *L'Universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Paris, Demopolis, 2008.
- WARNIER, Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1999.
- WERNER, Michael et ZIMMERMANN, Bénédicte, « Penser l'histoire croisée, entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, janvier-février 2003, p. 7-36.
- WESTAD, Odd Arne, « The New International History of the Cold War. Three (Possible) paradigms », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 551-565.
- , *The Global Cold War. Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- WILLIAMS, Marc, *Third World Cooperation. The Group of 77 in UNCTAD*, London/ New York, Pinter Publishers/St. Martin's Press, 1991.
- WILLIAMS, Raymond, *Culture et matérialisme*, Paris/Luxembourg, Les Prairies Ordinaires/Lux, 2009.
- WILKINSON, Rorden, *Multilateralism and the World Trade Organization. The Architecture and Extension of International Trade Regulation*, London/New York, Routledge, 2000.
- WINAND, Pascaline et PHILIPPART, Eric (dir.), *Ever closer partnership. Policy-making in US-EU Relations*, Bruxelles, Peter Lang, 2001.
- ZAPPALÀ, Salvatore, *La Justice pénale internationale*, Paris, Montchrestien, Paris, 2007.
- ZORGBIBE, Charles, *Wilson. Un croisé à la Maison Blanche*, Paris, PUF, 1998.

INDEX DES NOMS PROPRES

- A** _____
- Allende, Salvador 262
- Arias, Óscar 273
- B** _____
- Bismarck, Otto von 118
- Brandt, Willy 230
- Bush, Georges Walker 16, 187, 200, 271, 303, 312
- C** _____
- Cassin, René 180-181
- Castro, Fidel 249, 261-262
- Cervantes Saavedra, Miguel de 112
- Chang Peng, Chung 180
- Churchill, Winston 58, 62-63, 65-66, 121, 131, 321
- D** _____
- Darwin, Charles 116-117
- Delors, Jacques 231
- E** _____
- Eisenhower, Dwight David 13-14, 34, 175, 213, 301, 303
- Érasme 111
- F** _____
- Fourastié, Jean 89, 215
- Friedman, Milton 80, 93, 98, 160, 166
- G** _____
- Gaulle, Charles de 207, 222
- Giscard d'Estaing, Valéry 172, 230
- H** _____
- Hayek, Friedrich August von 93, 98
- Hitler, Adolf 59, 62-64, 86, 160, 292
- Hobbes, Thomas 111, 302
- Houphouët-Boigny, Félix 249
- Hull, Cordell 33, 41-42, 48, 50, 53-67, 71-72, 74, 80, 84, 98, 119, 121, 123-124, 130, 163, 289, 291, 300, 326
- Humphrey, John 180
- J** _____
- Johnson, Lyndon Baines 13
- K** _____
- Kennedy, John Fitzgerald 13, 18, 34, 43, 45, 47, 73, 150, 203, 220-222, 255, 260, 300, 305
- Keynes, John Maynard 52-53, 60, 83, 85, 87, 90, 93, 119-121, 123, 160-162, 291, 293, 312, 326
- L** _____
- Lénine (Vladimir Illitch Ouliannov, dit) 289
- Locke, John 111, 290
- Lorenzetti, Ambrosio 112
- M** _____
- Malik, Charles 180
- Mannheim, Karl 292
- Mao, Zedong 241, 251
- Marjolin, Robert 214, 219
- Marx, Karl 108, 295
- Messersmith, George S. 59
- Mill, John Stuart 113-115
- Minh, Ho Chi 251
- Monnet, Jean 34, 204, 210-211, 214, 216, 219

- Montesquieu, Charles-Louis de Secondat 110, 113, 287, 290-291, 294, 302
- More, Thomas 112
- Mussolini, Benito 47, 52, 159
- N** _____
- Nehru, Jawaharlal 248, 305
- Nixon, Richard 166-167, 256, 265, 267, 300, 305
- N'Krumah, Kwame 278
- O** _____
- Obama, Barack 16-17, 45, 175, 300
- P** _____
- Pasvolsky, Leo 59, 130
- Pompidou, Georges 34, 151, 230, 305
- R** _____
- Reagan, Ronald 92, 95-96, 168, 187, 189, 267-268, 301
- Ricardo, David 61
- Ricœur, Paul 288, 298
- Roosevelt, Eleanor 180, 182
- Roosevelt, Franklin Delano 33, 41, 50, 55-68, 86-87, 119, 121, 123, 130-131, 142, 145, 163, 182, 289, 291-292, 300, 310, 326
- Rousseau, Jean-Jacques 110-111, 302
- S** _____
- Say, Jean-Baptiste 113-114, 116
- Schmidt, Helmut 230
- Schumpeter, Joseph 295
- Scott, Brown James 49
- Senghor, Léopold Sédar 245, 249
- Sismondi, Jean-Charles 101, 113, 115
- Staline, Joseph 46, 63, 131-132, 134, 206, 241, 291
- T** _____
- Thatcher, Margaret 92, 227
- Tito (Josip Broz, dit) 248
- Truman, Harry S. 34, 73, 130, 145, 199-200
- V** _____
- Veblen, Thomas 115
- W** _____
- Washington, George 34, 42, 47, 65, 131, 141, 143, 146, 149, 152, 164, 170, 174, 205-207, 211, 221, 240, 253
- Weber, Max 298
- Welles, Summer 59, 65-66, 130
- White, Harry D. 160-161
- Wilson, Woodrow 16, 33, 41, 43-51, 53-54, 56-58, 60, 63, 68, 71, 84, 98, 120, 288-289

INDEX DES INSTITUTIONS ET ACCORDS

A

- Accords de Bretton Woods 14, 20, 39, 53, 59, 72, 74-75, 80, 90, 97, 129, 140, 143, 162, 164, 166-167, 170, 175-176
- Accords de la Jamaïque 90, 97, 164, 167, 170, 172-174, 177
- Accords de l'OMC 152, 154, 193, 276, 306
- Acte final de la conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi 143, 252-253
- Agricultural Adjustment Administration (AAA) 55
- Assemblée générale de l'ONU 17, 132-133, 137, 181, 183-185, 189, 191, 193, 246, 255, 257-259, 262
- Association de libre-échange des Amériques (ALACA) 272
- Association de libre-échange nord-américaine (ALENA) 272, 281-282, 312, 349
- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) 12, 107, 251, 278-279, 282, 312
- Association européenne de libre-échange (AELE) 14, 198, 203, 219-220, 224, 226-227, 229-230, 282
- Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) 250, 282

B

- Banque africaine de développement 250
- Banque centrale africaine 277
- Banque centrale européenne (BCE) 232
- Banque du Sud 107, 274
- Banque fédérale de réserve 81, 164, 167

- Banque internationale de reconstruction et de développement 14, 59, 72, 107, 162-163
- Banque mondiale 72, 90, 107, 134, 162, 167-169, 171, 192, 227, 243, 265, 274
- BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) 178
- BRICS (Brésil + Afrique du Sud) 172, 178, 184, 204, 266
- Bureau international du travail (BIT) 11, 49, 51-53, 58

C

- Caribbean Community and Common Market (CARICOM) 250, 273, 281-282
- Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) 250
- Charte d'Alger 257-265, 268-269, 273, 277
- Charte de La Havane 143-145
- Charte de l'Atlantique 33, 39, 46, 58, 62-64, 68, 74, 92, 108, 121, 129, 131-134, 141-142, 159-160, 163, 237, 240, 291-292
- Charte de San Francisco 130, 323
- Charte des droits et devoirs économiques des États 262
- Charte des Nations unies
voir Charte de San Francisco 74, 75, 92, 105, 111, 121, 129-131, 133, 144, 180, 182, 184, 193, 206, 208-210, 218-219, 232, 239, 240-242, 244-246, 248-249, 259, 263, 272, 277, 323
- Commission des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 179-180, 182
- Communauté des États indépendants (CEI) 154-156, 279
- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) 275

- Communauté des Nations andines (CNA) 281-282
- Communauté économique africaine (CEA) 275
- Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) 268
- Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) 107, 267-268
- Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) 268, 275
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) 275
- Communauté économique eurasiatique (EURASEC) 279
- Communauté économique européenne (CEE) 12, 14, 16, 22, 25, 34, 74, 94, 107, 144-145, 149-151, 195-196, 198-199, 201, 203-204, 210-211, 214-230, 233, 235, 249-250, 254, 263-264, 267, 271, 282, 297, 299, 305-306
- Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) 34-35, 74-75, 94, 107, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220-223, 225, 233, 235, 282, 297, 299
- Communautés économiques régionales (CER) 275
- Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) 107, 251-255, 262-265, 267-269, 272-273, 275-277
- Conseil de coopération du Golfe (CCG) 107, 269, 281
- Conseil des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 183, 185, 194
- Conseil de sécurité (de l'ONU) 107, 130, 132, 134, 184, 189, 205, 210, 240, 245-246, 294
- Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) 133, 135, 138, 143, 179, 181
- Convention de Lomé (ou accords de Lomé) 263, 276
- Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) 279-280
- Cour pénale internationale (CPI) 107, 183, 185
- D** _____
- Déclaration de Philadelphie 111, 121, 131
- Déclaration de Rio 189
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) 105-107, 121, 181-183, 185-188, 190, 232, 249, 283
- E** _____
- European Coal Organisation (ECO) 34, 67, 94, 196, 198, 201, 210
- F** _____
- Fonds de stabilisation des Nations unies 161
- Fonds monétaire africain 277
- Fonds monétaire international (FMI) 11, 14-16, 25, 29, 33, 59, 72, 89-90, 97, 105-107, 128, 133-135, 138-140, 159, 161-168, 170-175, 177-178, 190, 193, 195, 200-201, 204, 213, 218, 223, 225, 227-228, 230, 232, 248, 264-266, 268, 270, 274, 278-279, 297-298, 301, 304, 306
- Food and Agriculture Organization (FAO) 107, 178, 179, 188, 194
- G** _____
- G7 135-136, 172, 174-175
- G20 172, 178, 180, 284
- General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 11, 13-16, 18, 25, 54, 71-72, 74-75, 89-90, 94, 97, 105-107, 128, 133, 138-140, 143, 145-154, 156-159, 163-164, 189, 193, 195, 201, 204, 212-214, 217-223, 225-227, 229-230, 232, 234-235, 246-247, 250, 253-255, 258, 265, 269-270, 282, 284, 297-298, 300, 302, 304-305
- Groupe des 77 107, 251-256, 258, 260-261, 264-265, 267-269, 283-284,
- Groupe des Dix 265-266
- Groupe des Vingt-Quatre 264-265

H _____
 Haute autorité de la CECA 34-35, 74-75, 94, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220, 222, 225, 233, 235
 Haute autorité de la Ruhr 213

I _____
 Institut de droit international (IDI) 48-49, 288

L _____
 Ligue des États arabes (ou Ligue arabe) 107, 184, 191, 241, 269-270, 280

M _____
 Marché commun 11, 22, 197-198, 216-221, 223, 226, 228-229, 235, 250, 271-274, 281-282
 Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) 107
 Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC) 250, 273
 Marché unique 228
 Mercado Comùn del Sur (MERCOSUR) 107, 250, 271, 272, 282
 Mouvement des non-alignés (ou les non-alignés) (MNA) 107, 248-249, 251, 253, 255-260, 262, 265, 267, 269, 284, 296

N _____
 National Recovery Administration (NRA) 55

O _____
 Office international pour le développement industriel (OIDI) 252
 Organisation de coopération de Shanghai (OCS) 279
 Organisation de coopération et de développement européenne (OCDE) 35, 97, 107, 188, 190, 195-196, 198-199, 203-204, 209-210, 212, 217, 224-225, 227, 229-230
 Organisation de l'unité africaine (OUA) 11, 107, 249-250, 268, 281-282, 312

Organisation des États américains (OEA) 12, 67, 107, 251, 274
 Organisation des Nations unies (ONU) 11, 17, 29, 33-34, 41, 46, 59, 66, 73, 106-107, 128-130, 132-138, 143, 156, 178-179, 182-184, 186, 188-189, 191, 193, 195, 201, 205-206, 208, 210, 212-213, 232, 240-248, 251-252, 254-255, 257-259, 262-263, 265, 268-270, 272, 280-283, 294, 296, 298, 301, 303
 Organisation de traité de sécurité collective (OTSC) 107, 278-279
 Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) 241, 279
 Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) 67, 105, 107, 193, 196, 199, 201, 205-210, 212-213, 217, 219, 227, 230-232, 242, 248, 279, 281, 296, 311
 Organisation économique et financière (OEF) 52-53
 Organisation européenne de coopération économique (OECE) 14, 67, 94, 107, 188, 195-196, 198-199, 201-204, 208, 213-215, 217, 223, 225-226, 234, 281, 297, 311
 Organisation internationale du commerce (OIC) 14, 141, 143-146, 152, 162, 164, 200
 Organisation internationale du travail (OIT) 11, 72, 106-107, 131, 178-181, 188, 190, 194, 201, 227-228, 230
 Organisation latino-américaine d'intégration (ALADI) 250
 Organisation mondiale du commerce (OMC) 11, 13-14, 16, 29, 54-55, 84, 97, 107, 128, 133, 136, 138-140, 146-147, 149-154, 156-159, 177-178, 189-191, 193, 195, 203-204, 232, 239, 248, 270, 276, 284, 297-298, 306
 Organisations non gouvernementales (ONG) 22, 135, 182, 184, 304

P _____
 Pacte andin (ou Groupe andin) 250, 272
 Pacte de Bagdad 251
 Pacte de Bruxelles 205-207, 222

- Pacte de la SDN 41-42, 45, 47, 49-52, 56, 130, 186
- Pacte de Varsovie 248
- Plan Marshall 15, 34, 72-73, 107, 145, 165-166, 196, 198-203, 205, 207, 215, 222, 234, 293, 297, 305
- Politique agricole commune (PAC) 150-151, 196, 217, 221-222, 225
- Politique européenne de la sécurité commune (PECS) 107, 232
- Protocole de Kyoto 106-107, 179, 189
- R** _____
- Reciprocal Trade Agreement Act 41, 56, 71
- S** _____
- Société des Nations (SDN) 42, 45-46, 49-50, 52, 56, 288
- Statut de Rome 183-184, 186
- T** _____
- Tarif extérieur commun (TEC) 150, 219-220
- Trade Expansion Act (TEA) 221
- Traité de Montevideo 250
- Traité de Paris 211-213, 218
- Traité de Rome 150, 214-216, 218-220, 223-224, 227-228, 231
- Traité de Versailles 47, 58, 86, 120
- Très grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) 280, 282
- Tribunal pénal international (TPI) 183-184
- U** _____
- Underwood Act 56
- Union africaine (UA) 11, 74, 107, 274-279
- Union de l'Europe occidentale (UEO) 222
- Union douanière et monétaire de l'Afrique centrale (UDEAC) 275
- Union du Maghreb arabe (UMA) 268
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) 275
- Union européenne des paiements (UEP) 165, 202, 215
- Union européenne (UE) 12, 16, 29, 75, 97, 107, 153-155, 165, 172, 188, 196, 199, 202, 204, 210, 215-216, 219-220, 222-223, 229, 231-234, 272, 276-277, 279, 282-283, 298, 303, 306, 325
- Union monétaire européenne (UEM) 223, 232
- United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (UNESCO) 11, 106-107, 178-180, 186-187, 189, 283
- United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) 106

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est le fruit d'une circulation d'idées, qui s'est faite en divers lieux. Tout d'abord, ce travail a commencé au département d'histoire économique de l'université de Genève, sous l'influence de Paul Bairoch (†). Ce sont les questions des étudiants qui m'ont amenée à réfléchir avec eux aux différentes politiques économiques internationales. Qu'ils sachent que je les en remercie. Puis, sous forme de projet de recherche, ce travail s'est étoffé au contact très dynamique et enrichissant du *Center for European Studies* de l'université de Harvard, avec le soutien de Charles Maier, que je remercie particulièrement. J'ai ensuite été accueillie au Centre de recherches Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne par Dominique Barjot, qui m'a donné les moyens nécessaires d'avancer à grands pas et qui a bien voulu commenter le manuscrit. Je souhaite lui exprimer ici ma profonde reconnaissance. Je n'oublie pas les participants à ses séminaires de Master 2 qui m'ont fait entrevoir d'autres questions, que j'ai intégrées dans ce travail. Je les remercie aussi vivement. Parce que j'avais souhaité écrire une première version de cet ouvrage, le Département d'histoire et de civilisation de l'Institut universitaire européen à Florence m'a octroyé la bourse de *Jean Monnet Fellow*. Je souhaite remercier Giovanni Federico, Alan Milward (†), Arfon Rees, Pascaline Winand, ainsi qu'Annie Lacroix-Riz, qui tous ont soutenu ce travail et qui m'ont fait part de leurs réflexions, tout comme les doctorants présents à ce moment-là. Enfin, au Département d'histoire-géographie de l'université de Cergy-Pontoise, ce projet s'est concrétisé sous la forme d'un cours magistral en Licence. Les réactions des étudiants m'ont donné l'occasion de le clarifier, de l'explicitier et de le compléter, ce dont je suis redevable. Je remercie aussi Patricia Commun, Directrice du laboratoire de recherches CICC, pour son soutien constant et enthousiaste. De même, j'ai bénéficié des suggestions ponctuelles et fructueuses de Michaela Hochkamp ainsi que de la relecture de Laurence Leitenberg. Je remercie ces amies pour leur attention.

La progression de ce travail a coïncidé avec le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, avec ses méandres, ses joies, ses obstacles et le bonheur d'avoir atteint le but.

TABLE DES MATIÈRES

Répertoire des institutions multilatérales	11
--	----

INTRODUCTION

Pour une histoire du multilatéralisme	13
Un nouveau concept : la multilatéralisation	13
La mondialisation face à la multilatéralisation	18
Une nouvelle méthodologie multilatérale	25

PREMIÈRE PARTIE

LA DÉFINITION DU MULTILATÉRALISME : VERS UN MODÈLE IDÉAL ?

CHAPITRE I

Les origines historiques du multilatéralisme de 1918 à 1941	41
Woodrow Wilson et Cordell Hull : les acteurs décisifs	41
Le nouvel ordre mondial de Cordell Hull dans les années 1930	42
Les Quatorze Points de Wilson : l'internationalisme issu de la guerre de 1914-1918	43
Les internationalistes entre droit et commerce	47
L'internationalisme concrétisé avec la Société des Nations	50
La crise de 1929 : le tournant de l'internationalisme	54
La remise en cause de l'ordre mondial issu de la guerre de 1914-1918	54
Réactualiser l'internationalisme selon Cordell Hull	55
Une nouvelle conception de la politique économique internationale	57
L'acte de naissance du multilatéralisme : la Charte de l'Atlantique	58
Les fondements de la Charte	58
Réfléchir à un nouvel ordre mondial après-guerre	59
L'intérêt mutuel : le nouveau credo	61
Une alternative multilatérale face au fascisme et au communisme	62
Une participation paradoxale de l'URSS au nouvel ordre mondial ?	63
Un courant régionaliste américain ?	65

CHAPITRE II

Le multilatéralisme dans l'histoire du capitalisme	71
Distinguer les contours du multilatéralisme	71
Les mots-clés du multilatéralisme.....	71
À la recherche d'un marché idéal.....	74
De la Révolution industrielle à 1931 : le libéralisme de la Grande-Bretagne.....	76
De 1931 à la seconde guerre mondiale : l'interventionnisme général	83
De 1945 à nos jours : le multilatéralisme des États-Unis	88
La première phase keynésienne du multilatéralisme : de 1945 à 1976.....	88
La deuxième phase friedmanienne du multilatéralisme : de 1980 à nos jours.....	92
La mutation en cours du capitalisme : la multilatéralisation	101

CHAPITRE III

La réalisation des utopies : le Droit naturel, l'Ordre naturel et l'Égalité	105
Modéliser le multilatéralisme.....	105
Une vision d'une société idéale : l'Âge d'or.....	108
Une société de trois ordres	108
Le contrat social et la question sociale.....	110
L'utopie de l'Âge d'or	112
Réflexions de Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill et Jean-Charles Sismondi : les précurseurs en Europe	113
L'institutionnalisme aux États-Unis	115
Rencontre entre les institutionnalistes et les internationalistes.....	118
La contribution de John Maynard Keynes.....	119
Une nouvelle définition.....	122

354

SECONDE PARTIE

LA MISE EN PRATIQUE DU MULTILATÉRALISME :

LE PARADOXE D'UN SYSTÈME POUR TOUS ET POUR UN (DE 1942 À NOS JOURS)

CHAPITRE IV

La réalisation du multilatéralisme au niveau universel	129
L'ONU : la paix et la sécurité ou la paix des armes.....	129
L'élaboration de la Charte des Nations unies (1942-1945)	129
La non-ingérence de l'ONU : un débat controversé	133
Le rôle de l'État-nation à l'ONU	135
Le GATT/L'OMC : la prospérité et la libéralisation des échanges ou la paix économique.....	138
Une difficile création, l'OIC.....	141

La non-discrimination du GATT	147
Historique des négociations commerciales multilatérales	148
Une difficile égalité commerciale.....	156
Le FMI : la prospérité et la stabilisation du système monétaire international ou la paix économique	159
La conception du FMI	159
L'assistance mutuelle du FMI	163
Vers un système monétaire multilatéral de 1945 à nos jours.....	164
Une équité entre les déficits et les excédents des budgets des États ?	175
Un nouvel équilibre du monde	177
La Commission/le Conseil des droits de l'homme, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et le protocole de Kyoto : le bien-être ou la paix sociale	178
L'élaboration des droits de l'homme	180
Faire valoir la dignité humaine	182
La Cour pénale internationale et le Tribunal pénal international	183
Un universalisme partagé ?	185
Le droit à l'éducation, à la culture, à l'information.....	186
Le droit au travail.....	188
Le droit à se nourrir décemment	188
Le droit à la protection de l'environnement.....	189

CHAPITRE V

Le tournant de la Guerre froide en 1947 : vers le régionalisme en Europe de l'Ouest	195
Du régionalisme à l'intégration régionale, de la coopération régionale à la zone de libre-échange : un même concept ?	197
La prospérité et la coopération européennes : l'ECO, le plan Marshall et l'OECE/OCDE	198
Les premiers pas du régionalisme européen : l'European Coal Organisation de 1945 à 1947	198
Le plan Marshall et l'Organisation européenne de coopération économique dans la continuité multilatérale de 1947 à 1951	199
La régionalisation du monde occidental : la nouvelle OCDE de 1961 à nos jours.....	203
La paix et la sécurité européennes sous le signe de la coopération : l'OTAN	205
La peur de l'expansion soviétique.....	205
La force multilatérale de 1949 à 1989	206
L'OTAN face à l'ONU après 1989	208
La prospérité et l'intégration européennes pour un régionalisme inédit : la CECA, la CEE et l'UE	210

Le traité de Paris de 1951 : une innovation régionale	211
L'autosuffisance de la production charbonnière européenne : se protéger de la concurrence américaine	212
L'insertion de la CECA dans le système multilatéral	214
Le traité de Rome en 1958 : pour aller plus loin.....	215
Le Tarif extérieur commun pour un marché européen protégé	219
La Politique agricole commune pour une agriculture européenne protégée	221
La CEE, un succès de l'intégration européenne	223
L'Union européenne : l'achèvement d'un micro-système multilatéral après 1989.....	231

CHAPITRE VI

Le malaise du Tiers-Monde et des pays du Sud :

356

entre universalisme et régionalisme.....	237
À la quête d'une place à l'ONU : pour une coopération universelle	240
L'universalisme de la Conférence de Bandung	241
Les modalités d'admission à l'ONU.....	245
Le lancement de la politique de développement.....	246
Le Tiers-Monde à deux vitesses : vers quatre Tiers-Mondes ?	247
Des nouvelles institutions liées à la Guerre froide	248
Le Groupe des 77 et la CNUCED	251
Réformer le multilatéralisme : une demande du Tiers-Monde	255
Le Mouvement des non-alignés.....	255
Le NOEI	259
Les associations de producteurs.....	261
La stabilité monétaire	264
La dette du Tiers-Monde.....	267
Le changement de perspective	269
Vers le régionalisme à marche forcée après la Guerre froide.....	270
En Amérique latine	271
En Afrique.....	274
En Asie du Sud-Est.....	278
En Asie centrale.....	279
Le monde arabe.....	280
L'Océanie insulaire.....	281
À marché idéal, modèle régional idéal ?.....	281

CONCLUSION

Le siècle multilatéral américain	287
L'idéologie américaine et les utopies européennes : le métissage transatlantique.....	287
Les paradoxes de la puissance américaine : entre l'autorité et l'égalité	295
Les moyens de la puissance américaine : la morale et une nouvelle diplomatie économique.....	301
Un système international et/ou un Empire américain ?	307

ANNEXES

Annexe 1. Les Quatorze Points de Wilson : message du 8 janvier 1918.....	317
Annexe 2. La Charte de l'Atlantique (14 août 1941)	321
Annexe 3. Préambule de la Charte des Nations unies.....	323

Glossaire.....	325
Sources.....	327
Bibliographie	329
Index des noms propres.....	345
Index des institutions et accords.....	347
Remerciements.....	351

Table des matières	353
--------------------------	------------

